



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RAPPORT ANNUEL

2022

DU CONSEIL D'ETAT



SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2022-2023	04
Programme gouvernemental	05
Chiffres clés	06
Compte et bilan	07
Bilan législatif	10
Présidence	11
Finances et énergie	18
Santé, affaires sociales et culture	28
Economie et formation	36
Sécurité, institutions et sport	45
Mobilité, territoire et environnement	55
Cadres de l'administration cantonale	65



Photo: © Armina Salimann

Roberto Schmidt
Président du Conseil d'Etat

« LORSQUE SOUFFLE LE VENT DU CHANGEMENT, CERTAINS CONSTRUISENT DES MURS, D'AUTRES DES MOULINS ! »

Proverbe chinois

Après quelques années sous le signe de la crise sanitaire, chacun de nous pensait pouvoir retrouver un semblant de normalité dans son quotidien pour 2022. Nul n'imaginait un retour de la guerre sur le sol européen, avec une telle brutalité. Avec elle, le malheur et la désolation, avec des images que nous ne pensions plus possibles sur notre continent, ont refait surface. Notre canton, comme l'ensemble du pays, a agi rapidement pour pouvoir accueillir des réfugiés de ce conflit. Je tiens ici à exprimer ma gratitude aux collaborateurs de l'administration cantonale qui œuvrent sur le terrain pour permettre à ces victimes de retrouver calme et sérénité chez nous.

La crise énergétique découlant de cette folie guerrière a passablement chamboulé nos habitudes de consommation, pourtant bien ancrées. Il faut toutefois y voir des signaux positifs. La population, appelée à faire preuve de sobriété, a joué le jeu. Des premiers résultats concrets ont pu être observés. Il s'agit de la preuve que dans les moments difficiles, nous sommes prêts à nous serrer les coudes, et à être solidaires de notre prochain. J'y vois beaucoup d'espoir pour le futur de notre monde.

D'autant plus qu'une autre crise, la crise climatique, déploie elle aussi ses effets. Depuis le début des mesures en 1864, le réchauffement climatique n'a jamais été aussi visible que cette année, avec un été sec et caniculaire et un hiver avec peu de précipitations. Là également, le monde politique doit se montrer uni pour trouver et proposer à la population des mesures concrètes, simples et efficaces, pouvant rapidement être mises en œuvre. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions faire face à l'un des plus grands défis que l'humanité doit relever.

C'est cette vision stratégique commune que le Conseil d'Etat a placé au cœur de son programme gouvernemental, dont la mise à jour a été publiée en début d'année : celle d'un canton qui sait surmonter les crises, qui progresse sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel.

Notre monde change ! Et nous, nous devons décider si nous voulons nous emmurer dans nos vieilles habitudes, ou si nous voulons créer des opportunités et réfléchir à construire un monde meilleur.



Photo : © Andrea Soltermann

CONSEIL D'ETAT 2022-2023

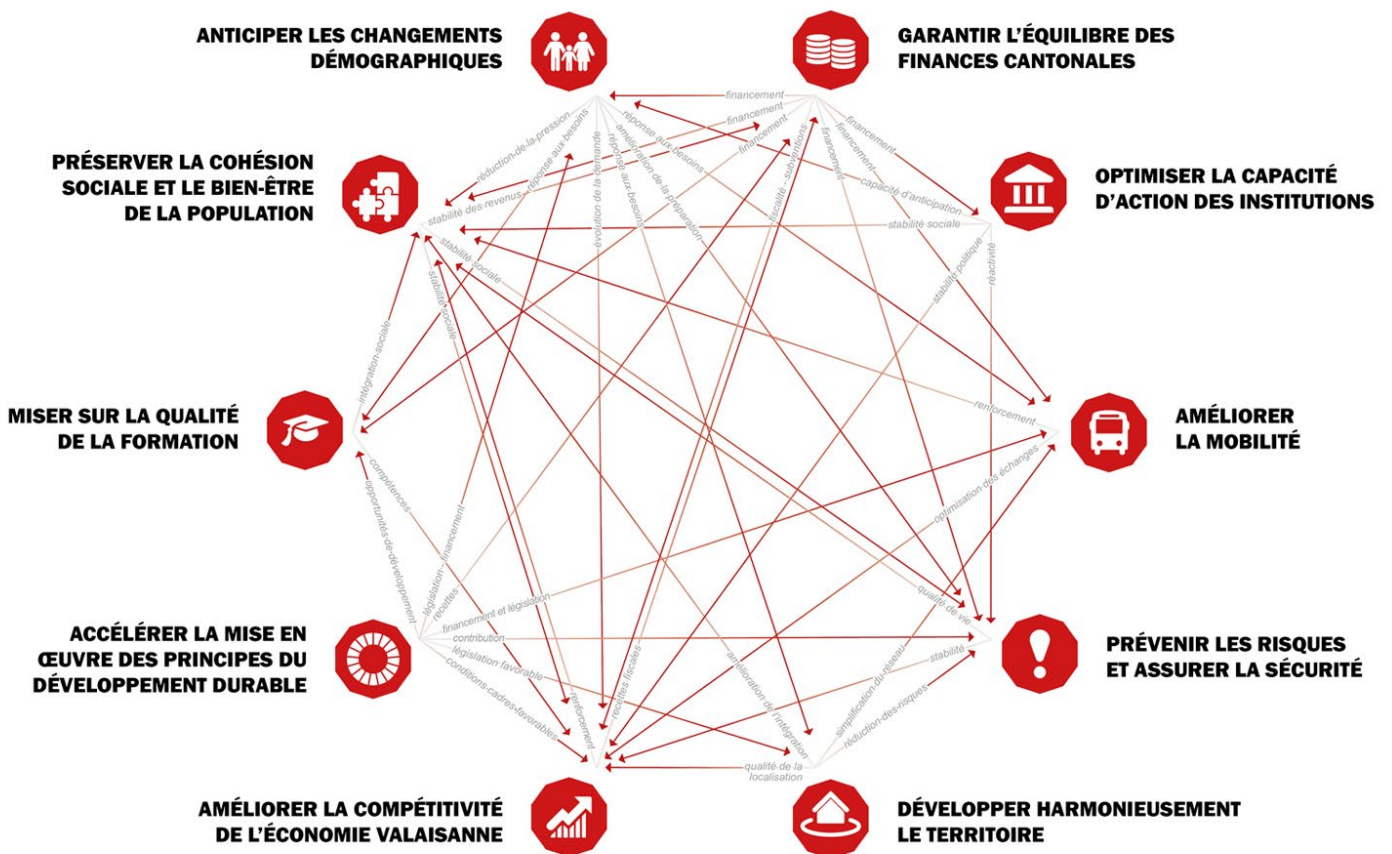
De gauche à droite

Mathias Reynard	Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21
Frédéric Favre	Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21
Franz Ruppen	Conseiller d'Etat, élu le 28.03.21
Philipp Spörri	Chancelier d'Etat, nommé le 09.12.09
Roberto Schmidt	Président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21
Christophe Darbellay	Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

DEGRE DE REALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

À l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Voici la liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2022 : [Degré de réalisation des mesures et projets prioritaires](#)



CHIFFRES CLES

ESPACE ET POPULATION

Superficie du canton en km ² (2013/2018)	5'224.8
Haut-Valais en %	50.2
Centre du Valais en %	23.9
Bas-Valais en %	25.9
Nombre de communes (01.01.2023)	122
Habitants du canton (31.12.2021)	353'209
Haut-Valais en %	24.0
Centre du Valais en %	39.6
Bas-Valais en %	36.4
Habitants du canton par km ²	67.6
Augmentation de la population sur 10 ans, en %	11.4
Population résidante d'origine étrangère en %	23.2
Répartition de la population, selon l'âge en %	
0-19 ans	19.4
20-64 ans	60.3
> 64 ans	20.3
Ménages privés	158'800
Personnes par ménage	2.2

LANGUES PRINCIPALES *

Français en %	67.5
Allemand en %	23.8
Portugais en %	7.7

EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen en % (2021)	3.2
Total des emplois (2020)	181'752
Secteur primaire	10'148
Secteur secondaire	38'414
Secteur tertiaire	133'190
Total des établissements (2020)	29'867
Secteur primaire	2'822
Secteur secondaire	4'540
Secteur tertiaire	22'505

ENERGIE (année hydrologique 2021/2022)

Production hydroélectrique annuelle en GWh	10'582
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse, en %	31.2

PIB CANTONAL 2021

PIB cantonal en mios de francs	20'031
PIB cantonal par habitant en francs	56'710
PIB cantonal moyen par habitant moyenne Suisse romande	79'302

CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction en mios de frs (2020)	2'553
Nombre approximatif de logements (2021)	267'375
Logements vacants (2022)	4'988

TOURISME 2022

Hôtellerie et établissements de cure	
Arrivées	1'794'914
Nuitées	4'189'080

Sources : OFS, SEFH, Institut Créa-UniL-BCVs, SSTP / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

COMPTE
ET BILAN

en millions de francs, sans les imputations internes

COMPTE
2021

BUDGET
2022

COMPTE
2022

CHARGES

Total des charges d'exploitation	3'914.1	3'867.5	3'894.3
Charges de transferts	2'094.1	2'007.0	2'023.6
Charges de personnel	1'027.4	1'043.3	1'044.9
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	376.9	421.5	411.1
Subventions redistribuées	203.4	201.4	203.1
Autres charges d'exploitation	212.4	194.3	211.7

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	4'028.4	3'832.1	4'034.1
Revenus de transferts	1'787.5	1'685.8	1'681.6
Revenus fiscaux	1'493.0	1'400.1	1'557.3
Taxes et redevances	259.4	248.6	262.3
Subventions à redistribuer	203.4	201.4	203.1
Autres revenus d'exploitation	285.0	296.2	329.8

RESULTAT D'EXPLOITATION

114.3 -35.4 139.7

Charges financières	71.5	71.4	67.0
Revenus financiers	66.1	65.4	93.4

RESULTAT FINANCIER

-5.4 -6.0 26.3

RESULTAT OPERATIONNEL

108.9 -41.4 166.1

Charges extraordinaires	145.0	123.5	156.1
Revenus extraordinaires	39.5	91.7	46.3

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

-105.6 -31.8 -109.8

TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS

3.3 -73.1 56.3

Dépenses d'investissement	464.5	549.8	483.7
Recettes d'investissement	236.9	264.4	257.3

INVESTISSEMENTS NETS

227.6 285.5 226.3

Amortissements et réévaluations	241.0	268.5	249.9
---------------------------------	-------	-------	-------

EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

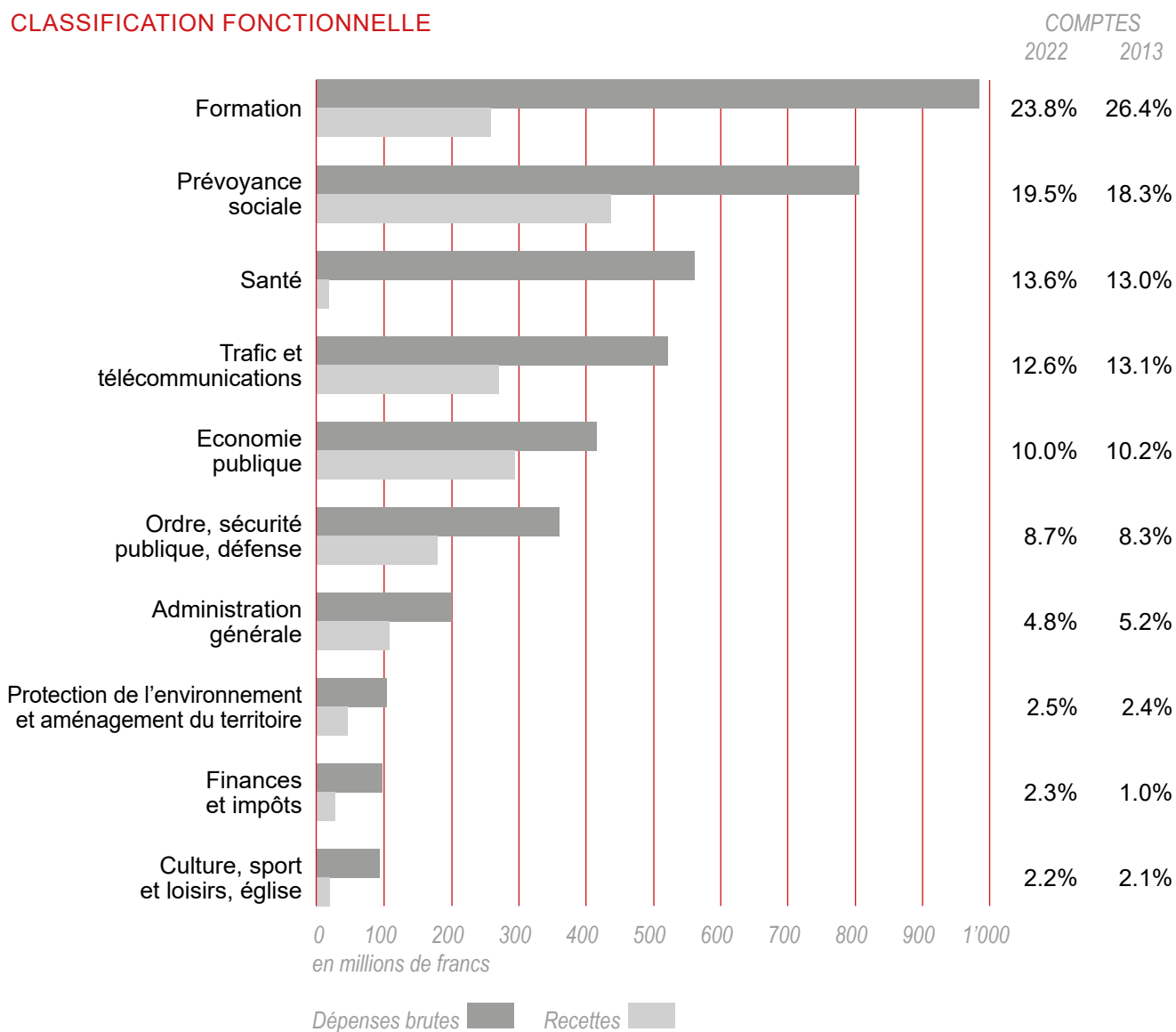
16.7 -90.1 79.8

COMPTE ET BILAN

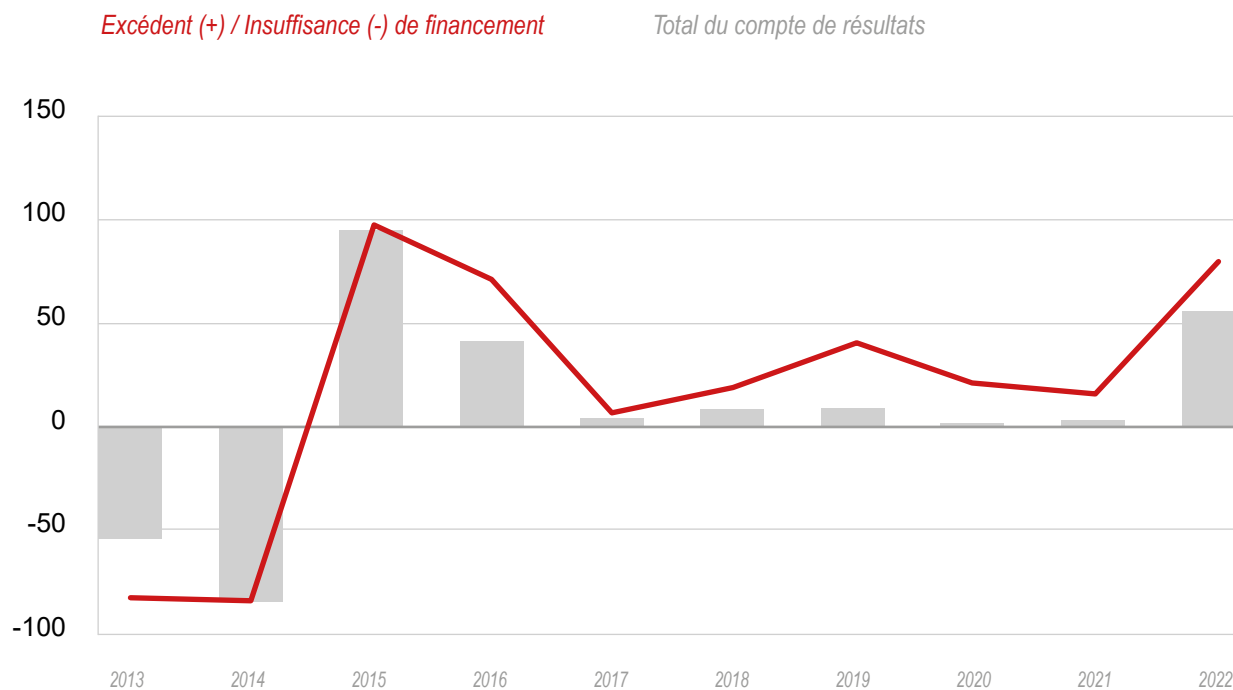
en millions de francs

BILAN	31.12.2021	31.12.2022
ACTIF		
Patrimoine financier	2'676.3	2'907.0
Patrimoine administratif	1'901.0	1'877.5
Total de l'actif	4'577.3	4'784.5
PASSIF		
Capitaux de tiers	3'726.0	3'829.5
Capital propre	851.3	955.0
Total du passif	4'577.3	4'784.5

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

*(2013 - 2017 : selon MCH1)
(dès 2018 : selon MCH2)*

Les lois et décrets adoptés durant l'année 2022 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés au moyen du lien de la [page Internet de la législation du canton du Valais](#). Le message y relatif peut être consulté sur le [site internet du Service parlementaire](#).

Modification du 11 mars 2022 de la loi réorganisant la juridiction fiscale (RS/VS 160.5 ; 171.100 ; 172.6 ; 173.1 ; 173.12 ; 173.7 ; 642.1 ; 658.1 ; 220.1)

Publication : BO 14/2022 – [RO 2022-102](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2023 et 01.01.2024 – BO 50/2022 – [RO 2022-101](#)

Loi sur la statistique cantonale du 11 mars 2022 (LStat ; RS/VS 172.10)

Publication : BO 14/2022 – [RO 2022-065](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2023 – BO 38/2022 – [RO 2022-064](#)

Modification du 12 mai 2022 de la loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (LTSO ; RS/VS 405.3)

Publication : BO 24/2022 – [RO 2022-069](#)

Entrée en vigueur : 01.09.2022 – BO 39/2022 – [RO-2022-068](#)

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE ; RS/VS 721.1)

Publication : BO 27/2022 – [RO 2022-112](#)

Entrée en vigueur : 01.01.2023 – BO 52/2022 – [RO 2022-111](#)

Loi sur la société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis du 15 septembre 2022 (LPI)

Publication : BO 42/2022 – [Réf.-2022-008](#)

Modification du 15 septembre 2022 de la loi sur les constructions (LC ; RS/VS 705.1)

Publication : BO 42/2022 – [Réf.-2022-009](#)

Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne du 15 septembre 2022 (LTPMDQuot ; RS/VS 740.1)

Publication : BO 42/2022 – [Réf.-2022-010](#)

Modification du 17 novembre 2022 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS ; RS/VS 800.10)

Publication : BO 50/2022 – [Réf.-2022-011](#)

Modification du 17 novembre 2022 de la loi sur les incompatibilités (LI ; RS/VS 160.5)

Publication : BO 50/2022 – [Réf.-2022-012](#)

Modification du 17 novembre 2022 de la loi sur les droits politiques (LcDP ; RS/VS 160.1)

Publication : 50/2022 – [Réf.-2022-013](#)

Décret du 10 mars 2022 modifiant la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP ; RS/VS 171.1)

Publication : BO 14/2022 – [RO 2022-027](#)

Entrée en vigueur : 07.07.2022

ACTIVITES ET MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES

Rencontres de travail et assermentations

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 50 reprises pour traiter des affaires ordinaires. Il a notamment rencontré, pour des séances de travail, la ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, l'Association de la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg ainsi que le Conseil-exécutif du canton de Berne. La séance de travail avec le Tribunal cantonal n'a pas pu se tenir en raison de l'accueil de Martin Candinas, élu président du Conseil national, de passage en Valais. Le Gouvernement a procédé à l'assermentation de 795 naturalisés. Il a assermenté huit notaires et a remis vingt-et-un brevets d'avocat et six diplômes de notaire.

Manifestations traditionnelles

Au vu de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée, au collège de la Constituante ainsi qu'aux représentants du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion au travers d'un message vidéo. Il a participé à l'excursion avec les autorités ecclésiastiques et à la sortie présidentielle accompagné des anciens magistrats. Il a remis le traditionnel plateau-souvenir aux présidents sortants du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, Frédéric Favre et Manfred Schmid.

Le président du Conseil d'Etat Roberto Schmidt a remis le prix 2022 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi au musicien Eugen Meier. Le Conseil de fondation récompense ainsi le chef d'orchestre, chef de chœur et compositeur pour son investissement dans le développement de la scène musicale valaisanne. En tant qu'enseignant, il a transmis ses connaissances et sa passion de la musique aux différentes générations. Certaines de ses compositions sont devenues de véritables chants populaires suisses. De nombreuses œuvres lui ont été commandées, notamment pour le centenaire du tunnel du Simplon, le 1500^e anniversaire de l'Abbaye de Saint-Maurice ou pour le 200^e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 324 collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat. Un membre du Conseil d'Etat a eu le plaisir de remettre le cadeau traditionnel du Gouvernement à vingt-trois citoyennes et citoyens du canton du Valais, lors de leur entrée dans leur centième année.

Visites et réceptions

Le président du Conseil d'Etat et la vice-chancelière ont reçu les visites de courtoisie du consul général de Grèce en avril au Palais du Gouvernement, du consul général de l'Inde en mai dans les salons de la Villa de Riedmatten, du consul général de France en mai à la Maison de la Préfecture, du consul général d'Italie en août à la Maison de la Préfecture, puis du consul général du Portugal en octobre à la Maison de la Préfecture.

Une délégation du Conseil d'Etat a accueilli officiellement en avril à Sierre S. E. Tatiana Molcean, ambassadrice de Moldavie en Suisse, puis en novembre S. E. Iwona Kozłowska, ambassadrice de Pologne en Suisse.

En raison de la situation sanitaire incertaine en début d'année, le Conseil d'Etat n'a pu procéder à aucune visite confédérale et n'a pas pu en accueillir non plus.

CHANCELLERIE D'ETAT

Protocole

La Chancellerie d'Etat a coordonné et organisé toutes les séances et manifestations du Conseil d'Etat.

Prestations en faveur de l'administration

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire, qui est composée de quatre traducteurs (2.3 EPT), a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, l'unité de traduction utilise des mémoires de traduction et de terminologie performantes (SDL Trados Studio et MultiTerm) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (env. 16'500 termes) et de traduction (env. 1'900'000 unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a procédé à 3050 légalisations et apostilles, effectué plus de 3.4 millions d'envois postaux, répondu à 15'191 appels adressés à son central téléphonique et signé quelque 5600 décisions du Gouvernement. Les chauffeurs ont parcouru environ 87'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat.

Appui juridique au Conseil d'Etat et législation

La Chancellerie d'Etat apporte son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers.

Elle instruit les recours adressés au Conseil d'Etat dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit sur la signalisation routière, du droit de l'énergie, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et du droit de la formation. 350 recours ont été déposés. 351 recours ont été instruits et soumis au Conseil d'Etat par huit juristes (6 EPT).

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat effectue le contrôle de la législation sous l'angle technique et linguistique. Elle assure la publication de toute la législation cantonale en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le [site Internet de la législation](#). 113 actes ont été publiés dans le recueil officiel. La publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO. Dans ce même ordre d'idée, l'archivage des actes législatifs publiés au RO se fait depuis 2019 également sous format électronique.

La Chancellerie d'Etat renseigne aussi les services de l'administration sur les questions de l'information du public et l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Elle garantit, enfin, la coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil, comme par exemple en élaborant la planification législative.

Appui à l'action gouvernementale

En matière d'appui à l'action gouvernementale, l'année 2022 peut être divisée en deux parties.

Durant le premier trimestre, le controlling gouvernemental a accompagné les travaux de finalisation du programme gouvernemental publié en février. Il a conduit le nouveau processus d'élaboration des mandats de prestations stratégiques des départements, qui s'intègre aux travaux préparatoires du budget. Le controlling gouvernemental a également contribué à la réalisation de deux objets gouvernementaux, à savoir la préparation de la quatrième et dernière tranche des crédits supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19) ainsi que la conclusion du dossier des constructions illicites de la commune de Val

de Bagnes qui a conduit en juin à la levée de la procédure de haute surveillance particulière. Le controlling gouvernemental a aussi apporté un appui pour l'élaboration et la mise en consultation en juin du projet de loi sur le climat, sous la direction de la Délégation du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité.

Le deuxième semestre a été marqué par la préparation aux pénuries d'énergie annoncées pour l'hiver 2022-2023. En août, le Conseil d'Etat a attribué au controlling gouvernemental la présidence d'un groupe de travail avec pour mandat de suivre l'évolution de la situation, d'examiner la nécessité d'éventuelles mesures et d'informer le Conseil d'Etat. En septembre, en raison de la croissance du volume et de la complexité des tâches de coordination à assurer, le Conseil d'Etat a décidé la mise sur pied de cinq sous-groupes de travail chargés respectivement de traiter les problématiques d'approvisionnement énergétique, de soutien à l'économie et à la population en cas de survenance d'une pénurie, de préparation de l'administration en vue d'assurer un service public minimum, de l'information ainsi que de la sécurité et de la santé de la population. Toujours en septembre, le Conseil d'Etat a lancé une campagne d'économie d'énergie dans le prolongement et en complément de la campagne de la Confédération. Des conseils et un appui méthodologique ont également été fournis aux communes et à diverses institutions.

Suivi des interventions parlementaires

Durant l'année 2022, 242 interventions parlementaires ont été acceptées, parmi lesquelles 50 motions et 192 postulats. 41 de ces interventions (8 motions et 33 postulats) sont d'ores et déjà réalisées.

Plus globalement, à la fin 2022, 119 interventions (32 motions et 87 postulats) sont en attente de développement, 100 interventions (15 motions et 85 postulats) sont en attente de traitement et 213 en cours d'exécution (30 motions et 183 postulats).

AFFAIRES FEDERALES ET INTERCANTONALES

La Chancellerie d'Etat soutient le Gouvernement pour ses activités fédérales et intercantionales. Ce soutien s'inscrit dans l'appui au Conseil d'Etat en matière de gouvernance. Il peut se résumer en la réalisation des tâches suivantes :

- identification et coordination des enjeux fédéraux et intercantonaux prioritaires,
- suivi des conférences gouvernementales (CdC, CGSO, CGCA),
- relations avec les parlementaires fédéraux valaisans,
- collaboration au développement des relations transfrontalières.

Les activités déployées par la Chancellerie en matière d'affaires fédérales et de relations extérieures sont essentiellement de nature transversale. Elles sont complémentaires aux nombreuses actions réalisées par les départements et les services dans leurs domaines de compétences. Divers processus soutenus par la Chancellerie d'Etat favorisent l'échange d'informations entre les membres du Conseil d'Etat. Ils permettent au Gouvernement de thématiser les importants enjeux fédéraux ou intercantonaux.

En 2022, un accent particulier a été mis sur l'identification et le suivi des objets prioritaires, avec le Conseil d'Etat, les départements, les parlementaires fédéraux valaisans et les partenaires, cantonaux et extra-cantonaux (cf. ci-après thèmes abordés avec les parlementaires).

Conférences intercantionales

L'action du Gouvernement en matière d'affaires fédérales se concrétise notamment par les implications de ses membres dans les travaux des conférences gouvernementales, des conférences spécialisées ou des conférences régionales. Les conseillers d'Etat valaisans y sont fortement impliqués et siègent dans plusieurs comités.

Conférences gouvernementales

Les vingt-six cantons sont réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). La CdC est un interlocuteur privilégié de la Confédération pour les questions liées au fédéralisme, à la politique extérieure et à la politique européenne. Elle suit également, en étroite collaboration avec les conférences spécialisées compétentes, les objets fédéraux de première importance pour les cantons. Roberto Schmidt représente le canton du Valais à la Conférence des gouvernements cantonaux. La Chancellerie assure, au niveau du canton, le suivi administratif de la CdC.

La Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA / RKGK) permet d'aborder des thèmes plus spécifiques au canton du Valais et de coordonner diverses actions avec des cantons qui partagent des intérêts convergents. Au nombre des thématiques suivies figurent plus particulièrement la défense de la force hydraulique, le tourisme (au sens large incluant l'aménagement du territoire et la thématique des résidences secondaires) ou encore la régulation des grands prédateurs. Roberto Schmidt représente le canton au sein de la CGCA / RKGK. Il en a assumé la présidence depuis 2020 et jusqu'au 7 novembre 2022. Le canton a pu profiter de cette présidence pour renforcer encore son implication dans la promotion des thématiques spécifiques aux cantons alpins et défendre ainsi encore mieux ses intérêts en s'alliant avec les autres cantons de montagne. La Chancellerie a pour sa part poursuivi le suivi administratif renforcé de la conférence, a intensifié l'échange d'informations et contribue activement au bon déroulement des travaux en coordonnant proactivement la défense des intérêts avec la CGCA.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) réunit les gouvernements des cantons de Suisse romande et de Berne. Elle permet aux cantons membres d'aborder les thématiques importantes pour la région et de coordonner certaines actions au niveau national. Le suivi administratif de la CGSO est assuré par la Chancellerie. Le canton du Valais joue par ailleurs un rôle actif au sein du réseau administratif de la CGSO qui réunit les responsables des affaires fédérales des cantons membres.

Conférences spécialisées nationales et régionales

Quatorze conférences gouvernementales spécialisées se répartissent le suivi des différentes politiques publiques au niveau national. Dix conférences spécialisées sont également actives au niveau régional (Suisse occidentale / Suisse latine). Le suivi des conférences spécialisées est de la compétence des départements. La Chancellerie apporte au besoin un appui ponctuel aux membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs mandats intercantonaux.

Fonctions particulières des membres du Conseil d'Etat valaisan dans les conférences intercantionales

Conférence gouvernementale des cantons alpins (jusqu'au 7 novembre 2022)	Roberto Schmidt	Président
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (depuis le 26 août 2022)	Roberto Schmidt	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (depuis mai 2021)	Mathias Reynard	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (depuis le 23 juin 2022)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (depuis le 24 janvier 2022)	Christophe Darbellay	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (2022-2023)	Christophe Darbellay	Président

Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (depuis 2021)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence des hautes écoles (depuis octobre 2018)	Christophe Darbellay	Membre du conseil
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (depuis le 7 avril 2022)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (depuis mai 2021)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	Membre du comité

Rencontres de travail

En 2022, la traditionnelle rencontre annuelle de travail entre les gouvernements valaisans et fribourgeois a été organisée à Muntelier (FR). Le Conseil d'Etat a également rencontré à Brigue, pour une séance de travail, le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Rencontre avec les cadres de l'administration fédérale

Initialement prévu en 2020, le canton du Valais a organisé le 16 mars 2022 un événement de réseautage pour les cadres valaisans de l'administration fédérale. A cette occasion, le Conseil d'Etat a accueilli à Berne une quarantaine de cadres fédéraux, dont plusieurs cadres de haut niveau, pour un échange informel. Cet échange a reçu un écho très positif et devrait être organisé régulièrement à l'avenir.

Conventions intercantionales

Le canton du Valais est régulièrement appelé à conclure différents accords intercantonaux. La négociation et la conclusion de ces accords interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles dont les départements ont la charge. Elles ont lieu le plus souvent sous l'égide des conférences spécialisées et ponctuent généralement plusieurs années de discussions.

Lors de sa session de septembre 2022, le Grand Conseil a accepté la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) en première lecture.

Contact avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se rencontrent avant chaque session parlementaire. Ces séances sont l'occasion d'aborder non seulement les objets de première importance pour le canton, mais également d'autres objets plus ponctuels aux enjeux particuliers. A cette occasion, ont notamment été abordés les thèmes prioritaires suivants :

- la politique énergétique (approvisionnement en électricité reposant sur des énergies renouvelables, mécanisme de sauvetage du secteur de l'électricité, accélération des procédures, grands parcs solaires alpins),
- la politique fiscale (imposition de la valeur locative, imposition minimale des grandes entreprises),
- la politique de la santé et les révisions de la LAMal (mesures visant à freiner l'évolution des coûts, réduction individuelle des primes, financement moniste des prestations de soins),

- la politique européenne, notamment l'incidence pour les cantons de l'exclusion de la Suisse d'Horizon Europe,
- la politique agricole (éléments prioritaires pour l'agriculture valaisanne : soutien aux races autochtones, au capital plant, à la viticulture),
- les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants,
- la révision de la législation sur la chasse (régulation préventive des grands prédateurs),
- la politique des transports (achèvement complet du tunnel de base du Lötschberg, tunnel multifonctionnel du Grimsel, Perspective RAIL 2050, transport des matières dangereuses, conséquences de l'assainissement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz sur les liaisons entre Berne et le Valais),
- les révisions de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi sur les résidences secondaires.

COLLABORATIONS TRANSFRONTALIERES

Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman réunit les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Il vise à promouvoir les relations transfrontalières, à initier des projets communs de coopération et à renforcer l'identité lémanique. Ses actions sont organisées autour de quatre thématiques : mobilité, jeunesse et culture, économie et environnement. Christophe Darbellay et Franz Ruppen représentent le canton au comité du Conseil du Léman.

Sous la nouvelle présidence de Franz Ruppen, la Commission mobilité a organisé en 2022 deux séances en présentiel après deux ans de visioconférences. Ces rencontres ont réuni les représentants et experts en mobilité des cinq entités membres. Elles ont permis des échanges riches et intéressants, notamment au sujet de la réhabilitation de la ligne ferroviaire Sud Léman entre St-Gingolph et Evian.

Dans le domaine économique, le Conseil du Léman a organisé la seconde édition du Prix Cohésion & Solidarité Lémanique, visant à valoriser les initiatives locales et innovantes entreprises sur chacun des territoires. Côté valaisan, l'association des Fêtes du Rhône a été récompensée dans le domaine « Vivre ensemble » pour son projet de relance, après plus de deux décennies d'arrêts, d'un événement marqueur de la cohésion transfrontalière. Les prochaines Fêtes du Rhône se dérouleront à Monthey, Sion et Viège, du 5 au 8 septembre 2024 et ambitionnent de dépasser les frontières cantonales pour impliquer l'ensemble du bassin rhodanien.

Enfin, en matière de tourisme, la passerelle informatique mise en place dans le cadre du projet Interreg « Objectif Découverte Léman » a connu des retours satisfaisants de la part des acteurs concernés et constitue un outil de travail concret pour les Offices du tourisme valaisans impliqués dans la démarche. La Commission Economie, tourisme et population frontalière a en outre réuni les acteurs du tourisme autour de séances thématiques permettant d'échanger sur des problématiques communes. Au vu de l'intérêt porté par les participants pour ces moments d'échanges, ces séances seront reconduites en 2023.

INFORMATION

En application du concept d'information, IVS, la cellule d'information et communication de la Chancellerie d'Etat, veille à favoriser une communication proactive, intégrée et coordonnée.

Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS selon la directive et les processus spécifiques mis en place à cet effet en 2015. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans son ensemble. En 2022, on peut citer tout particulièrement la communication réalisée au sujet du risque de pénurie d'énergie, de l'accueil des réfugiés ukrainiens, mais aussi sur le projet de loi sur le climat, le plan climat ou encore le dossier des constructions de la commune de Val de Bagnes.

Plus de 260 communiqués de presse

IVS a organisé 44 conférences de presse, édité et diffusé 264 communiqués de presse ainsi que 56 news et 37 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus à la demande d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations régulières des médias, la capture, la diffusion et l'archivage de photos, la mise à disposition d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information des collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique, la réalisation de la partie médias et communication du Bulletin officiel ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services.

Fil d'actualités online

IVS a poursuivi le développement du fil d'actualités présent sur la page d'accueil du site Internet de l'Etat du Valais. Des films, des interviews ou encore des animations sous forme d'infographies agrémentent certaines publications pour accompagner l'information ou l'expliquer. Ils sont ensuite relayés à partir du site Internet sur les médias sociaux, en particulier sur Twitter.

Accessibilité du site Internet

La question de l'accessibilité du site Internet de l'Etat du Valais a fait l'objet de réflexions, afin de déterminer les mesures à mettre en place pour améliorer le confort de tous les usagers. Une formation a été proposée aux éditeurs web des différents services de l'administration cantonale, afin de les sensibiliser aux principes de l'accessibilité, aux besoins des utilisateurs ainsi qu'aux solutions à mettre en place pour rendre les publications en ligne lisibles et compréhensibles par le plus grand nombre.

Magazine online du personnel vis-à-vis

Le magazine online du personnel [vis-à-vis](#) a été publié à trois reprises en 2022. Il propose aux employés de l'administration cantonale des informations, des interviews et des conseils sur des sujets qui les concernent, des reportages sur les activités des services de l'Etat, des portraits de collaboratrices ou collaborateurs, des visites guidées de localités du canton ou encore la découverte de documents extraits des Archives de l'Etat du Valais.

Conseil et appui

IVS poursuit ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication avec les secrétaires généraux. IVS fait également partie de l'Organe cantonal de conduite (OCC) dont il soutient la communication à travers la cellule information.

UNE ANNEE CHARNIERE POUR LE FUTUR DE NOTRE CANTON

*Le Passé est souvenir,
Le Futur est à venir,
Le Présent est à saisir !*

2022 constitue à plus d'un titre une année où les événements nous ont poussés hors des sentiers habituels. A peine sorti de la crise sanitaire, il a fallu réagir rapidement pour faire face à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine. Dans le domaine politique, à Berne et ailleurs, les propositions ont fusé de toutes parts pour trouver les kilowattheures manquant.

Si chacun a son avis sur la question, il faut surtout avancer concrètement et de manière pragmatique dans ce domaine si important pour les générations futures. Prendre des positions extrêmes, dans un sens ou dans l'autre, ne favoriserait qu'un immobilisme qui ne profiterait à personne à court, moyen et long terme. Durant cette année 2022, des efforts considérables ont été déployés pour présenter un projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie posant des bases solides pour le futur. Ce projet est aujourd'hui sur la table du Grand Conseil.

En outre, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil en 2022 un projet de loi sur le climat qui doit donner au canton les moyens d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Nous savons que les régions alpines sont plus sensibles au réchauffement climatique. Avec ce projet de loi, le Gouvernement prend ses responsabilités vis-à-vis des générations futures. Couplé avec un premier projet de Plan climat cantonal, le Conseil d'Etat a désormais une stratégie bien définie, avec plus de 80 mesures réparties dans sept domaines d'actions.

Le Département des finances et de l'énergie (DFE) a également mis un accent particulier sur le développement de l'offre de prestations des autorités disponibles sur le canal numérique pour leurs échanges avec la population et les entreprises. Un avant-projet de loi sur les services numériques a ainsi été mis en consultation, répondant à un changement sociétal qui s'est accéléré durant la période marquée par le COVID-19.

Il ne s'agit ici que de quelques exemples des activités menées par mon département durant les douze derniers mois. Les enjeux sont conséquents pour les décennies à venir. Je remercie toutes les personnes qui s'engagent au quotidien pour le bien de la population valaisanne, pour que notre canton puisse faire face avec sérénité aux défis à venir.



Photo : © Andrea Sullermann



Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

FINANCES

Compte 2022

Le conflit russo-ukrainien, l'augmentation des taux d'intérêt, la résurgence de l'inflation, l'évolution des marchés financiers et une croissance mondiale au ralenti ont marqué le contexte économique, politique et financier dans lequel s'est inscrit le compte de l'Etat du Valais.

Dans ce contexte, le [compte 2022](#) présente toutefois un excédent de revenus de 56.3 millions de francs et un excédent de financement de 79.8 millions de francs et consolide par là-même la situation financière du canton.

Les points marquants de cet exercice sont les crédits supplémentaires de 127 millions de francs accordés par le Grand Conseil en lien avec la pandémie de COVID-19, la distribution maximale du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) qui permet au canton du Valais de recevoir 160.7 millions de francs ou encore l'amélioration des recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires grâce à un marché immobilier florissant. Véritables soutiens à l'économie cantonale, les investissements totalisent un niveau record de dépenses de 554 millions de francs. Le résultat 2022 a aussi rendu possible une alimentation de 51.6 millions de francs au fonds de compensation des fluctuations de recettes.

Budget 2023

Dans un souci de continuité dans le développement des infrastructures cantonales, le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique d'investissement à un niveau particulièrement élevé. Le budget 2023 prévoit des investissements records de 684.8 millions de francs. Le Gouvernement valaisan donne ainsi un signal de soutien à l'économie valaisanne. Dans une période de nouvelles incertitudes, le budget 2023 contient également des moyens financiers supplémentaires dans différents domaines dont la population doit pouvoir bénéficier, notamment dans les domaines de la santé, du social, de la formation, de la protection de l'enfant et de l'adulte, de la numérisation et de la mobilité. Avec un excédent de revenus de 23.6 millions de francs et un compte de financement équilibré, le [budget 2023](#) de l'Etat du Valais présente des résultats positifs et respecte les dispositions constitutionnelles d'équilibre financier. Les charges se montent à 4.23 milliards de francs et sont couvertes par des revenus attendus à hauteur de 4.26 milliards.

FISCALITE

Bilan des travaux de taxation

Le Service cantonal des contributions (SCC) perçoit près de 1.2 milliard de francs de recettes fiscales par année. Avec la croissance démographique et économique que le canton enregistre depuis plusieurs années ainsi que les modifications législatives, l'augmentation de la charge de travail représente un défi permanent. La politique de digitalisation menée par le SCC a permis d'absorber une partie de cette augmentation, mais, malgré les développements technologiques, la moyenne des dossiers par taxateur est d'environ 4600 pour les personnes physiques dépendantes et de 1600 pour les personnes morales. Ce ratio se situe en dessus de la moyenne intercantonale.

Numérisation des processus métier

La numérisation gagne en importance dans presque tous les domaines, y compris au SCC. Environ 1.5 million de documents fiscaux ont ainsi été traités, tels que des certificats de salaire, des prestations en capital ou des répartitions fiscales. De plus, toutes les déclarations d'impôts déposées physiquement ont été scannées, ainsi que les pièces justificatives, ce qui a représenté cinq millions de pages en 2022. Ces opérations sont effectuées depuis plusieurs années avec la collaboration des Ateliers Saint-Hubert à Sion et de l'Atelier Manus à Brigue.

Le traitement des données s'effectue principalement grâce à des processus de travail automatisés et l'utilisation de logiciels issus de l'intelligence artificielle. Le SCC s'efforce d'améliorer constamment les processus métier dans le cadre de la numérisation afin de minimiser les tâches répétitives des collaborateurs, tout en garantissant l'efficacité et la qualité du travail.

Imposition d'après la dépense

Les impôts consécutifs à l'imposition d'après la dépense connaissent une progression constante depuis plusieurs années malgré la baisse du nombre de contribuables imposés de la sorte. A fin 2021, 874 contribuables étaient imposés d'après la dépense, générant des recettes fiscales de près de 110 millions de francs. Ce système d'imposition apporte de plus au canton et aux communes valaisannes d'importantes retombées économiques indirectes engendrées par les contribuables fortunés assujettis.

PERSONNEL

Politique du personnel

Le Service des ressources humaines (SRH) soutient notamment le Conseil d'Etat dans la définition et la mise en œuvre de la politique du personnel. Il gère certaines tâches comme par exemple le versement de plus de 10'500 salaires (mensuels), le traitement de 10'000 postulations et 330 mises au concours, l'organisation de 130 séminaires de formation continue, la formation de 230 apprentis et 240 stagiaires, la gestion des temps et les prestations de mesures de santé et de sécurité pour environ 3500 collaborateurs.

Compliance-Management

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un système de Compliance-Management pour l'ensemble de l'Etat du Valais. Il formalise et précise ainsi le principe du devoir de loyauté et l'obligation de respecter les bases légales et les règles internes. Dans ce contexte, le SRH a préparé un concept et des directives spécifiques concernant l'acceptation de cadeaux, d'invitations et d'autres avantages, qui ont été adoptés par le Conseil d'Etat.

Lanceurs d'alerte (Whistleblowing)

L'Inspection cantonale des finances a été désignée comme instance destinée à recevoir et traiter les alertes provenant de la population et du personnel de l'administration cantonale via une plateforme digitalisée. Dans ce contexte, le SRH a été chargé de proposer une adaptation de l'ordonnance sur le personnel et de l'ordonnance sur la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel. Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications.

Attractivité de l'Etat du Valais en tant qu'employeur

Dans le but notamment de continuer à rester attractif sur le marché du travail et de valoriser les places de travail de l'administration, le Conseil d'Etat avait décidé en 2021 de supprimer le principe de l'application d'une classe d'attente directement inférieure à la classe ordinaire de la fonction pour tous les employés nouvellement engagés, promus ou reclassés dès le 1^{er} janvier 2023. L'ordonnance sur le traitement des employés de l'Etat du Valais a été modifiée en ce sens et divers documents ont été préparés à l'intention des services pour une application généralisée de ce changement.

Addiction

Le Conseil d'Etat a souhaité réexaminer les règles en vigueur dans les situations d'addiction, afin de répondre aux besoins des services confrontés à la gestion de situations problématiques. Ainsi, le SRH a mis à jour les directives concernant la prévention et la gestion des situations d'addictions en milieu professionnel qui ont été approuvées le 22 décembre 2021 et mises en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il a ainsi mis en place des mesures d'information et

de sensibilisation, comme l'organisation d'une formation pour les cadres, les correspondants santé sécurité, les apprentis et les formateurs. Deux sessions pilotes en français ont été organisées et un premier cours en allemand a également eu lieu.

Digitalisation des processus de gestion du personnel

Le SRH poursuit la digitalisation des processus RH permettant ainsi à l'ensemble des services de réaliser des gains en efficience. En effet, dans le cadre de la politique de cyberadministration, le SRH a terminé le déploiement dans tous les services du portail « employee self-service » qui permet d'automatiser et de simplifier différentes prestations en lien avec la gestion des ressources humaines. Afin de continuer à fournir aux cadres des outils de pilotage modernes et efficaces, des modules complémentaires ont été développés et déployés tels que des calendriers d'équipe et des indicateurs de temps sous forme de reporting.

Textes législatifs

Dans un esprit d'harmonisation des différentes bases légales avec celles en vigueur au niveau fédéral, le SRH a révisé l'ordonnance concernant le traitement des employés de l'Etat du Valais. Ces modifications sont principalement liées à la votation populaire du 26 septembre 2021 concernant le mariage pour tous, qui prévoit notamment un congé de parentalité en lieu et place d'un congé paternité. Le texte de ladite ordonnance sur la prolongation du versement de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation de l'enfant après sa naissance a également été modifié.

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale

Le déploiement de la Stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2022, comme pour les années précédentes. Les travaux préparatoires pour la stratégie future, à partir de 2025, ont débuté.

Activités et réalisations

a) Cellule sécurité

- Une conférence cybersécurité à l'attention des producteurs et distributeurs d'énergie électrique a été co-organisée en mai par le Service cantonal de l'informatique (SCI) avec l'Office de la protection de la population et les deux faïtières du secteur.
- Un exercice de gestion de crise sur douze heures, avec pour scénario une simulation d'attaque informatique avec mise en situation, a été mis sur pied en novembre et a permis de tirer de nombreux enseignements et pistes d'amélioration.
- Suite à l'octroi d'un budget spécifique par le Parlement, plusieurs mesures de sécurité ont été proposées aux communes et institutions valaisannes, dont notamment les procédures d'urgence en cas de cyberattaque et des appuis à la labellisation CyberSafe.
- Un programme interne de sensibilisation des collaborateurs de l'administration cantonale, couplé à plusieurs tests de phishing, s'est déroulé sur l'ensemble de l'année écoulée.

b) Projets / Développement

- Le projet de mise en œuvre de la gouvernance de la donnée numérique de l'Etat du Valais se poursuit avec l'établissement de directives, puis la mise en place d'un cadre d'analyse qui permettra de poser un diagnostic complet sur l'état de la donnée.

- Le projet de cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a nécessité le raccordement au réseau cantonal de nouveaux locaux, l'installation de nouveaux équipements informatiques, la mise en place d'un nouveau système de gestion des dossiers, ainsi que la migration des dossiers des APEA communales existantes.
- Une évaluation de faisabilité a été réalisée dans le cadre de l'appel d'offres concernant la signature électronique, suivie de l'adjudication du marché et de l'installation des premiers environnements.
- La facture QR étant devenue le nouveau standard pour les paiements, tous les processus de facturation de l'Etat ont été progressivement adaptés afin de respecter cette nouvelle norme.
- Divers développements ont été réalisés afin de permettre l'établissement des décomptes nécessaires à la perception ou la répartition de l'impôt à la source.
- Après la base de données référentielle pour les personnes physiques (BDR-PP) et la base de données référentielle pour les entreprises et établissements (BDR-EE), c'est la BDR-BL (bâtiments et logements) qui a été développée en 2022, pour une mise en production prévue en janvier 2023.
- Divers environnements ont été mis en place dans le cadre du projet eConstruction, notamment l'intégration avec la gestion des identités ainsi que la déclaration des défauts rencontrés sur la plateforme.
- Le projet de gestion sous SAP du cycle de vie des articles des magasins à l'aide de lecteurs codes-barres a débuté.
- La phase pilote du projet de dématérialisation du paiement des factures s'est terminée. Le déploiement a débuté dans les services de l'administration.

c) Architecture

- Le choix pour le « Portail des autorités valaisannes » s'est porté sur iGovPortal, dont le Valais devient le septième canton membre, en collaboration entre le SCI et le Service de l'administration numérique (SAN).
- La gouvernance et les outils permettant aux prestataires externes de travailler sur les infrastructures du SCI de manière plus sécurisée et contrôlée ont été mis en place.

d) Exploitation

- Différentes infrastructures telles que Firewall, téléphonie, etc. ont été mises à jour et modernisées.
- Le parc informatique client a également été renouvelé avec le changement de 1800 écrans et 900 postes de travail ainsi que 550 téléphones physiques migrés vers des softphones.
- De nombreuses tâches répétitives, comme la création de serveurs, ont été modernisées.
- Les solutions de supervision des infrastructures ont été renforcées.
- Le SCI a procédé à l'extension des salles de vidéoconférence et de l'architecture wifi du réseau cantonal sur seize nouvelles localisations, dont les APEA.
- La virtualisation des systèmes de Bases de données Oracle a été mise en place sur une nouvelle infrastructure.
- La désinstallation de l'ordinateur central Fujitsu BS2000 a été effectuée après des dizaines d'années de loyaux services.

- Le SCI a repris les impressions et la mise sous pli des subsides caisse maladie de la Caisse de compensation.
- Des interconnexions et une extension du réseau de la Police vers les PC Front du camp fédéral des scouts d'Ulrichen ont été mises en place.

e) Sécurité / Disponibilité

- L'architecture d'hébergement des données vers un troisième site distant a été finalisée.
- Une redondance du service SMS a été mise en place au travers d'un deuxième opérateur.
- Les mesures sécuritaires sur différentes couches de l'infrastructure ont été renforcées.
- De nouveaux systèmes biométriques pour les accès aux locaux techniques des Datacenters ont été mis en place.
- Des mesures préventives ont été prises en vue des risques de pénuries d'électricité : installation d'une génératrice supplémentaire, mesures d'économies d'énergie, concepts en cas de délestage, etc.
- Des compteurs énergétiques ainsi que la supervision des centres de calcul (électricité, feu, effraction) ont été mis en place.

ADMINISTRATION NUMERIQUE

Adoption de la stratégie

Le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie sur les services numériques des autorités valaisannes que le Service de l'administration numérique (SAN) lui a soumis le 27 avril 2022. Ce faisant, il a posé comme vision que les autorités, entre elles et avec la population et les entreprises, choisissent prioritairement les services numériques pour interagir.

A cette fin, le Conseil d'Etat a fixé cinq objectifs :

- faciliter les interactions entre la population, les entreprises et les autorités entre elles grâce au recours à une infrastructure technique commune qui permette de fournir les prestations numériques via le canal numérique ;
- accélérer la transformation numérique des services publics délivrés par les autorités valaisannes, de manière coordonnée, et standardiser et optimiser les procédures administratives ;
- créer les conditions-cadres techniques, organisationnelles et juridiques nécessaires au développement et à la fourniture des prestations numériques, et en particulier celles nécessitant une collaboration étroite entre les autorités ;
- favoriser la réutilisation de la donnée en main publique tout en garantissant sa sécurité ainsi que la valoriser de manière innovante ;
- assurer l'éducation numérique des parties prenantes et des bénéficiaires grâce à des mesures de sensibilisation et de formation adéquates.

Avant-projet de loi sur les services numériques

Le 22 décembre 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un avant-projet de loi sur les services numériques qui permet d'ancrer cette stratégie.

Choix de la plateforme iGovPortal

Le SAN a élaboré les rapports nécessaires à l'acquisition du portail des prestations numériques. Le choix s'est porté sur la solution développée et maintenue par l'Association incantonale iGovPortal, déjà utilisée dans d'autres cantons.

ENERGIE

Retour des concessions hydrauliques

Au cours des prochaines décennies, de nombreuses concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques arriveront à échéance en Valais. En complément du vadémécum sur le retour des concessions publié en 2021, deux vidéos de vulgarisation sur le retour des concessions et leurs enjeux ont été diffusées en 2022.

Un accord a été trouvé avec la société des Forces motrices de la Gougra au sujet de la valeur de l'aménagement concerné par les concessions qui arriveront à échéance en 2039. Les communes concédantes ont accepté de signer la convention. Le Grand Conseil se prononcera en 2023 étant donné que le canton est également concédant.

Projets de rehaussement de barrages ou de nouveaux aménagements hydro-électriques

Après la publication d'une étude de base sur le potentiel hydro-électrique hivernal en automne 2020, et la préparation d'un schéma d'évaluation multicritère des projets en 2021, le choix de projets destinés à être inscrits dans le Plan directeur cantonal a fait l'objet d'un grand travail de la part des communes, des concessionnaires, des Forces motrices valaisannes (FMV) et de onze services de l'Etat du Valais. L'évaluation des projets, réalisée de concert entre les onze services, a permis de soumettre au Conseil d'Etat une liste de projets de première et seconde priorité, ainsi que des projets qui ne sont pas retenus.

Programme Bâtiments

Le montant total des subventions versées en 2022 est de 29.7 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 21 millions de francs financée par la taxe sur le CO₂, la contribution cantonale nette pour 2022 s'élève à 8.7 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 41.3 millions de francs en 2022.

Message et projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le message et le projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Le débat d'entrée en matière a eu lieu en session de décembre 2022.

Pénurie d'énergie et campagne d'économies

Même s'il n'a pas de compétences directes en matière d'approvisionnement, de restriction ou de contingentement dans le domaine de l'énergie, l'Etat du Valais sera confronté aux conséquences des pénuries. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail composé des principaux services concernés afin de suivre l'évolution de la situation et d'examiner les éventuelles mesures à prendre en cas de survenance de la crise. Afin d'accompagner et de soutenir la campagne lancée au niveau fédéral, de proposer des éléments d'information à la population ainsi que des conseils pratiques, une page Internet dédiée à cette thématique est en ligne à l'adresse www.vs.ch/penurie.

Grandes installations photovoltaïques alpines

Le 30 septembre 2022, l'Assemblée fédérale a introduit une disposition transitoire urgente relative à la production d'électricité provenant de grandes installations photovoltaïques. L'objectif est de disposer rapidement de grandes installations photovoltaïques produisant annuellement au moins 10 GWh jusqu'à une production globale de 2000 GWh par an au niveau suisse.

Le Conseil d'Etat a nommé une task force consacrée aux grandes installations photovoltaïques chargée d'anticiper, d'accompagner et de coordonner le traitement des dossiers d'autorisation. En outre et en vue de l'évaluation de la résistance structurelle ainsi que du rendement énergétique hivernal, le Conseil d'Etat a décidé d'exempter d'autorisation de construire les installations de tests pour les grandes installations photovoltaïques projetées. Le Conseil d'Etat a aussi décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de décret urgent concernant la procédure d'autorisation des grandes installations photovoltaïques alpines. Il prévoit d'instituer le Conseil d'Etat comme première instance d'autorisation en lieu et place de la commission cantonale des constructions, ouvrant ainsi une voie de recours directe au Tribunal cantonal. Finalement, le Conseil d'Etat a décidé de considérer les grandes installations photovoltaïques alpines comme un objet gouvernemental qui sera conduit par le chef du Département des finances et de l'énergie.

Obligation d'utiliser l'énergie solaire pour les nouveaux bâtiments

A la suite de l'adoption par l'Assemblée fédérale, le 30 septembre 2022, de mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver, les nouveaux bâtiments dont la surface au sol (surface déterminante de construction) est supérieure à 300 m² doivent être équipés d'une installation solaire. Cette obligation fédérale concerne les demandes d'autorisation de construire déposées à partir du 1^{er} janvier 2023.

A la suite de cette modification de la loi fédérale sur l'énergie, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE). Celle-ci prévoit notamment que la surface des panneaux ou des capteurs solaires doit correspondre au minimum à 4% de la surface déterminante de construction. Elle fixe également certains critères de dérogation.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Chantiers et projets

Le Grand Conseil a octroyé les crédits de construction suivants : pour les ateliers de Crêtelongue, l'achat de la Manufacture des Iles à Sion, la centrale de chauffage et l'agrandissement du centre sportif à Brigue-Glis, l'achat du bâtiment des Marmettes à Monthey, la construction d'un dépôt aux Haudères et la construction de deux halles sur le site du Centre logistique des Ronquoz à Sion.

Une dizaine de projets sont en cours de réalisation dont les principaux sont la Castalie à Monthey, la Centrale d'engagement à Sierre et le Lycée-Collège sur le Cours Roger Bonvin à Sion.

Des études pour des bâtiments administratifs à Viège, à Monthey et à Sion sont également en cours.

Le bâtiment d'ALPOLE (Pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire) a été mis en exploitation pour les besoins de l'EPFL et la construction de la halle des machines de la cave du Grand-Brûlé à Leytron est terminée.

Le Service immobilier et patrimoine (SIP) s'est investi, en tant que maître d'ouvrage délégué, dans la construction du Campus Energypolis (rue de l'industrie 19 à 23 à Sion), pour lequel la phase de décompte final est imminente, ainsi que dans le chantier du Campus Santé où les travaux de terrassement ont démarré.

Gérance et entretien des immeubles

Afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale et dans la continuation de ses prestations, la section gérance et entretien des immeubles poursuit sa politique de rénovation et d'assainissement du parc immobilier de l'Etat en vue d'améliorer la consommation énergétique et d'assurer la pérennité des immeubles. En parallèle, la section a œuvré à l'intégration d'un logiciel de gestion des bâtiments. En août 2022, les agents d'exploitation et le personnel de nettoyage ont été intégrés au sein du Service immobilier et patrimoine.

Centre de compétence FIGI

La digitalisation des plans des locaux loués pour les besoins de l'Etat du Valais s'est poursuivie. La mise en place de l'outil stratégique pour faciliter la gestion énergétique des bâtiments est en cours.

Patrimoine

La section patrimoine a finalisé les projets suivants : la deuxième étape de la restauration intérieure de la Basilique de Valère a été terminée dans la nef ; 26 nouveaux chantiers de restauration de monuments historiques ont été subventionnés ; 1490 préavis ont été rédigés ; 2921 nouvelles fiches ont été créées dans l'inventaire des bâtiments (IBA) en 2022, portant le total à 26'447 fiches ; trois communes ont homologué leur inventaire.

Le volume des « Monuments d'Art et d'Histoire » sur « Le bourg capitulaire et l'église de Valère à Sion », comptant 549 pages, a été publié. Les photographies des guides « L'ermitage de Longeborgne » et « L'église du château de Rarogne » ainsi qu'un article ont été financés par le SIP. Un article de 58 pages intitulé « La cathédrale de Sion » est paru dans la revue « Vallesia » et 1400 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine.

Finance & controlling

500 conventions FIGI ont été envoyées aux services concernés, qui les ont signées. La section finance & controlling gère de plus depuis cette année, en complément à ses tâches, l'attribution des locaux et l'achat / vente des immeubles.

AGENDA 2030

Projet de loi sur le climat

Après une procédure de consultation organisée durant l'été, le Conseil d'Etat a transmis en novembre au Grand Conseil un projet de loi sur le climat. Son objectif est de donner au canton les moyens de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2040. Pour ce faire, le projet de loi prévoit notamment la constitution d'une réserve climatique pour financer des projets de grande envergure, avec une dotation initiale de 150 millions de francs prélevée sur la réserve de politique budgétaire. D'autres mesures et actions concrètes devront être financées par le budget ordinaire de l'Etat, sans nouvelles taxes ni impôts. Pour compléter les 250 millions de francs déjà investis annuellement pour des politiques climatiques, un investissement supplémentaire d'environ 70 millions de francs par année est prévu pour la période 2024-2026.

Plan climat

En parallèle au projet de loi, le Gouvernement a porté à la connaissance du Parlement un premier projet de Plan climat cantonal. Celui-ci définit la stratégie climatique du Conseil d'Etat et fixe des objectifs spécifiques par domaine d'actions qui doivent contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (objectifs de réduction) et à protéger la population, la biodiversité et les biens matériels de leurs conséquences (objectifs d'adaptation). Il comprend plus de 80 mesures, réparties dans sept domaines d'actions stratégiques, et les décline en plus de 200 actions concrètes.

Programme de développement durable 2023

Le Conseil d'Etat a adopté le programme de développement durable 2023. Celui-ci vise à renforcer la gouvernance de la durabilité dans l'administration cantonale, les écoles, les communes et les entreprises, à proposer des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets, ainsi qu'à soutenir des projets innovants en matière de développement durable. Huit nouveaux projets innovants seront lancés en 2023, portant à 45 le nombre de projets soutenus dans le cadre de l'Agenda 2030.

Projets innovants 2022

Neuf projets innovants ont débuté en 2022. Parmi ceux-ci, on peut citer un programme incitatif pour augmenter le taux de rénovations énergétiques dans les communes, une stratégie de valorisation des fontaines, un projet d'insertion professionnelle par l'écologie ou encore des actions visant à renforcer la participation politique des jeunes dans de petites communes confrontées à un déclin démographique.

FACE A UNE NOUVELLE CRISE, LE VALAIS RESTE SOLIDAIRE

Après une première année intense au Gouvernement marquée par la crise du COVID-19, l'année 2022 n'a pas non plus été de tout repos. Alors que la situation sanitaire revenait peu à peu à la normale, le début de la guerre en Ukraine venait directement impacter le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et les services qui lui sont rattachés. Ce conflit a particulièrement marqué les activités de l'Office de l'asile (OASI), qui a été soumis à une forte pression.

Si le retour à une situation normale sur le plan épidémiologique a pu être constaté, les effets de la crise sanitaire se font encore ressentir. Le DSSC et ses services ont ainsi continué à travailler pour les atténuer grâce à différentes mesures, dont :

- le maintien des aides COVID dans le secteur de la culture, les mesures culturelles pour la chaîne du livre et le cinéma ainsi que le lancement de l'Abobo ;
- le prolongement du projet pilote pour la pédopsychiatrie ;
- le renforcement de l'aide octroyée aux familles de condition économique modeste par le biais du Fonds cantonal pour la famille et l'augmentation des subventions pour les primes d'assurance-maladie ;
- l'anticipation de la mise en œuvre de l'initiative des soins infirmiers votée par le peuple suisse, par l'octroi d'un mandat à la Haute Ecole de Santé de la HES-SO pour le lancement d'une offensive de formation et l'augmentation, par l'Hôpital du Valais, de 1000 francs de salaire annuel supplémentaire pour le personnel soignant.

En dehors de ces thématiques, d'autres dossiers importants ont pu être concrétisés. Je pense au lancement de la première campagne cantonale contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ, qui a fait du Valais un des cantons pionniers en la matière, au renforcement du soutien financier aux lieux d'hébergement pour les victimes de violences domestiques, ou encore à l'édiction d'un contrat-type de force obligatoire instituant des salaires minimaux et une progression liée à l'expérience dans la branche des remontées mécaniques.

Peu importe ce que nous réserve 2023, les équipes du DSSC ont démontré leur force de travail et leurs compétences. J'ai une pleine confiance en elles pour la réalisation des nombreux projets prévus.



Photo: © Andrea Sullermann

Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

SANTÉ PUBLIQUE

Pandémie de COVID-19

Les importantes restrictions en vigueur ont nécessité une forte implication du Service de la santé publique (SSP) en début d'année. Une planification prudente de la sortie de crise a ensuite été effectuée en vue du retour à une situation ordinaire.

Secours hélicoptérés

Après la mise en consultation du rapport sur l'évaluation des besoins du dispositif de sauvetage hélicoptéré, un hélicoptère supplémentaire a été reconnu pour le Haut-Valais en très haute saison d'hiver. Un appel d'offres a été effectué par l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) et les nouveaux mandats devraient prendre effet en mai 2023.

Planification hospitalière

Sur la base du rapport de la commission pour l'avenir du site de Malévoz, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir ses capacités hospitalières et de créer une unité de lits de crise et d'urgence dans le Valais central. Les travaux de définition de la stratégie cantonale en matière de santé psychique se poursuivent.

Des mandats de prestations provisoires en réadaptation ont été attribués à la Leukerbad Clinic ainsi qu'au site de Monthey de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). Un appel d'offres pour la réadaptation a été lancé. La nouvelle liste hospitalière est prévue pour le 1^{er} juillet 2023.

Santé psychique des jeunes et des adolescents

Le projet-pilote visant à renforcer la prise en charge psychosociale des jeunes et des adolescents a été prolongé jusqu'au 31 août 2023. Une nouvelle évaluation sera faite d'ici au deuxième trimestre 2023.

Hôpital du Valais

Les travaux d'extension de l'hôpital de Brigue ont démarré au printemps 2022. L'Institut Central des Hôpitaux a été mandaté pour organiser des vaccinations, en collaboration avec le SSP, dans le cadre défini par le canton. La prise en charge médicale des ressortissants ukrainiens a été effectuée par l'Hôpital du Valais (HVS) sur mandat du canton.

Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC)

Grâce à un résultat 2021 meilleur que prévu, le déficit consolidé de l'HRC atteint un montant de plus de 6 millions de francs inférieur à la perte budgétée. Le plan de retour à l'équilibre développe ses effets selon le calendrier prévu. Le 26 septembre 2022, l'HRC a inauguré la Clinique de gériatrie et de réadaptation du Chablais à Monthey.

Soins de longue durée

Le rapport provisoire sur la révision de la planification des soins de longue durée a été mis en consultation en décembre. Avec l'acceptation par le Grand Conseil du postulat qui signale des conditions de travail différentes pour le personnel soignant, une commission chargée d'examiner la faisabilité d'une convention collective de travail pour le domaine des soins de longue durée a été nommée et a débuté ses séances de travail en octobre 2022.

Relève à domicile

Dans le but de pérenniser les prestations de relève à domicile et de garantir des prix abordables, le Département de la santé a décidé, dès le 1^{er} janvier 2022, une réduction des montants à charge des bénéficiaires et une adaptation du financement des pouvoirs publics.

Soins palliatifs

La loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de l'assistance au suicide en institution a été acceptée par 76.55% de l'électorat valaisan. Suite à l'ouverture d'une maison de soins palliatifs à Sion, une adaptation de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) pour y intégrer ce type de structure a été effectuée. De plus, un concept cantonal de soins palliatifs a été élaboré et sera mis en œuvre en 2023.

Soins dentaires

Un contre-projet à l'initiative « Pour une assurance dentaire cantonale » a été finalisé et mis en consultation. Il contient des mesures visant à renforcer la prévention en matière de santé bucco-dentaire ainsi qu'une aide financière aux personnes de condition économique modeste. Les résultats de la consultation seront connus en début d'année 2023.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Camp fédéral des scouts 2022 dans la Vallée de Conches

Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) a apporté, en amont, son soutien à l'organisation du camp fédéral des scouts. Il est intervenu en tant qu'organe de contrôle officiel durant l'événement, en mobilisant de nombreuses ressources. Pour garantir la sécurité alimentaire lors de cette grande manifestation, diverses inspections ont été réalisées. Des échantillons de denrées alimentaires et d'eau potable ont été prélevés et analysés. La collaboration constructive entre le SCAV et les organisateurs a contribué à ce qu'aucun incident notable ne soit à déplorer.

Livraison à domicile de denrées alimentaires

De plus en plus de consommateurs commandent des produits alimentaires (menus complets, pizzas, kebabs, desserts, etc.) directement à leur domicile. L'inspecteurat des denrées alimentaires a mené une campagne ciblée. Les coursiers travaillant pour le compte de plateformes de commande en ligne ou mettant leurs services à disposition ont notamment été inspectés. Les contrôles ont porté entre autres sur le mode de livraison (temps, température, séparation des marchandises, hygiène, etc.). Des contestations ont parfois été formulées. Il s'agissait toutefois en majorité de défauts mineurs.

Qualité microbiologique des cosmétiques

Le laboratoire cantonal a développé des méthodes spécifiques afin d'analyser la qualité microbiologique des cosmétiques. Une campagne commune a été effectuée dans ce domaine avec tous les cantons de Suisse romande. Elle montre que les cosmétiques analysés respectent en général bien les normes microbiologiques en vigueur, mais qu'il peut résider des lacunes dans l'étiquetage des produits.

Santé animale et protection des animaux

Le programme cantonal d'assainissement volontaire de la maladie du piétin du mouton mis sur pied à l'automne 2021 connaît un vrai succès avec l'inscription de plus d'un détenteur de moutons sur quatre sur l'ensemble du canton. En ce qui concerne la grippe aviaire, les mesures de protection qui ne concernaient, durant l'hiver dernier, que deux communes bordant le lac Léman doivent être appliquées à tout le canton durant l'hiver 2022/2023, afin d'empêcher la propagation de cette épizootie hautement contagieuse.

Le nombre d'annonces dans le domaine de la protection des animaux est resté élevé, aussi bien concernant les incidents causés par des chiens que les dénonciations pour mauvais traitements. De plus en plus souvent, les contrôles ou interventions ne peuvent plus être effectués par une personne seule, mais doivent être réalisés par deux inspecteurs de l'Office vétérinaire, et parfois même en compagnie de la police, afin d'en garantir un déroulement aussi efficace que sûr.

ACTION SOCIALE

Consultations spécialisées en matière de violences domestiques

En 2022, le centre LAVI a mis en place une nouvelle aide spécifique de consultation pour enfants. Deux salles ont été aménagées à Collombey et à Sion. Le centre LAVI du Valais romand a ainsi reçu en consultation 50 enfants victimes et/ou confrontés à des violences conjugales.

Recouvrement et avances de contributions d'entretien

L'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement (OAIr), de même que la loi et l'ordonnance cantonales sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien (LRACE, ORACE), sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elles ont permis de mettre en place de nouveaux outils de recouvrement ainsi qu'une meilleure collaboration avec les différentes autorités communales, cantonales et fédérales. La nouvelle législation cantonale contient une refonte du système de calcul et d'octroi des avances, accordant des montants plus élevés aux enfants sur une durée élargie, mais ciblés sur les ménages en situation financière délicate. La durée des avances aux ex-conjoints a, quant à elle, été limitée à deux ans.

Politique cantonale des seniors

La coordination cantonale en faveur des Générations 60+ a communiqué en avril sur les enjeux et priorités pour les années à venir. Deux premières mesures se sont concrétisées : un appel à projets par et pour les 60+ et la première journée cantonale des 60+ en collaboration avec les partenaires. Le Service de l'action sociale s'est associé à Pro Senectute pour l'organisation, le 3 octobre à la Foire du Valais, de la première journée valaisanne des Générations 60+. L'occasion leur a été ainsi donnée de montrer ce que les Générations 60+ font pour les plus jeunes, pour leurs pairs et la société.

Droit des personnes en situation de handicap

La révision partielle de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle prévoit une nouvelle organisation pour favoriser l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap et garantir leurs droits. Ainsi, l'Office de coordination des institutions sociales a été renommé en Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH). De plus, un bureau pour les droits des personnes en situation de handicap a été créé au 1^{er} mai 2022. Il agit comme un service de conseil et de contact pour toute l'administration et tous les organismes s'occupant du droit à l'égalité des personnes en situation de handicap, ainsi que pour les personnes en situation de handicap et leurs organisations.

Office de l'asile

L'année 2022 a été marquée par la crise ukrainienne et ses conséquences directes pour l'Office de l'asile (OASI). Le nombre de personnes dont l'OASI a la charge est passé de 2967 en décembre 2021 à 5486 en décembre 2022, dont 2132 personnes à protéger (permis S) en provenance d'Ukraine. Cette augmentation a exercé une forte pression sur les structures de l'Office de l'asile puisque le nombre d'arrivées est passé de 491 personnes en 2021 à 3396 personnes en 2022.

Les structures ordinaires ont rapidement été saturées et les capacités d'accueil du canton ont dû être considérablement augmentées. L'OASI est passé de dix centres collectifs à seize en une année, avec des projections d'ouvertures supplémentaires pour le début d'année 2023 également. Le nombre d'appartements loués a lui aussi été revu à la hausse dans toutes les régions.

Les ressources humaines ont également dû être adaptées en conséquence avec plus de 120 nouveaux EPT par rapport à fin 2021. Ces personnes doivent être formées avant de pouvoir encadrer la population du domaine de l'asile.

EGALITE ET FAMILLE

Lutte contre les discriminations LGBTIQ

La prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ est un enjeu que le canton a décidé de relever. Une [première campagne cantonale de sensibilisation](#) a été menée en partenariat avec les associations de terrain, mettant le focus sur l'acceptation, le partage et le soutien au sein de la famille. L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a informé la population sur le mariage pour tous entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022 via une newsletter, son site internet et une soirée d'information.

Prévention du harcèlement

En Suisse, près d'une femme sur trois et un homme sur dix sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. Ces agissements vont à l'encontre de la loi sur l'égalité (LEg) et du devoir légal des employeurs de protéger la santé de leur personnel et de prévenir le harcèlement sexuel. L'OCEF a dispensé [des formations](#) à 36 managers et responsables RH de 26 entreprises valaisannes. Les formations ont affiché complet, signe de la prise de conscience croissante des entreprises par rapport à la problématique.

Faire face au harcèlement dans la rue, comme victime ou comme témoin, n'est pas aisé. En partenariat avec Amnesty International et Patouch, l'OCEF a proposé un atelier pratique ad hoc. Une quinzaine de personnes âgées de 15 à 58 ans y ont participé.

Charte pour l'égalité salariale

Afin de promouvoir activement les objectifs de la Charte pour l'égalité salariale, l'OCEF a convié les communes et institutions paraétatiques signataires de la charte, ainsi que celles intéressées, à [une rencontre](#) avec des spécialistes de la question. Au 31 décembre 2022, 36 communes et 19 organisations proches du secteur public ont signé la charte. Le Valais fait figure de très bon élève au niveau suisse en nombre de signataires.

Assises romandes de l'égalité

Organisées par l'OCEF, [les assises romandes de l'égalité](#) ont rassemblé 79 spécialistes de l'égalité des villes et des cantons romands, des HES et de l'EPFL autour des questions de finances et de prévoyance sous l'angle du genre.

Familles et violences domestiques

Après une pause forcée due à la pandémie, le travail en réseau avec les partenaires de terrain a repris.

Suite au rapport d'évaluation de la loi sur les violences domestiques soumis au Grand Conseil en avril 2022, une révision de la loi a débuté en collaboration avec les différents services et institutions concernés.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

-eBadges- : un outil précurseur dédié au contrôle des conditions de travail

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) poursuit le développement du dispositif informatisé de contrôle individuel appelé -eBadges- qui avait été lancé fin 2021 par le Conseil d'Etat, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Cette carte personnelle de contrôle, associée à un dispositif de collecte de toutes les informations pertinentes dans le respect de la protection des données, doit permettre de vérifier, par un geste simple et rapide, si l'employé est correctement déclaré et si les conditions de travail de sa branche sont respectées.

Le projet vise un triple objectif, à savoir :

- éviter aux travailleurs et travailleuses de se retrouver dans des situations de précarité ;
- protéger les entreprises qui travaillent correctement contre la concurrence déloyale résultant du travail illégal ;
- limiter le manque à gagner des pouvoirs publics au niveau des impôts et des assurances sociales en raison du travail non déclaré.

Durant l'année 2022, l'essentiel des travaux a porté sur l'architecture de la solution informatique ainsi que l'adaptation de la base légale nécessaire à la mise en place du dispositif -eBadges-.

Des salaires minimaux pour le personnel des remontées mécaniques

A la demande de la Commission tripartite cantonale, une enquête menée par le SPT, portant sur les salaires versés durant la période 2018-2021, a permis d'objectiver une situation de sous-enchère abusive et répétée dans la branche des remontées mécaniques.

L'édition de salaires impératifs minimaux, de même qu'une progression salariale obligatoire liée à l'expérience dans la branche, se sont avérées nécessaires afin de faire cesser cette pratique.

Après analyse des observations reçues des milieux intéressés, tant patronaux que syndicaux, le Conseil d'Etat a décidé de procéder par étapes. Dès le 1^{er} janvier 2023, le salaire de base de 4005 francs versé en treize mensualités est devenu impératif. L'ensemble des salaires minimaux, ainsi que la reconnaissance de l'expérience avec la mise en place de paliers obligatoires dès la troisième et la cinquième année, seront appliqués du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2027.

POURSUITES ET FAILLITES

Réorganisation

Le Service des poursuites et faillites a terminé sa réorganisation avec la création de cinq offices des poursuites et trois offices des faillites. Cette réorganisation a entraîné des changements pour le personnel, avec notamment le transfert de nombreux collaborateurs du secteur des poursuites vers celui des faillites. Au niveau de la fusion des systèmes métiers, un nettoyage des données et des corrections sont en cours.

Rapport de la COGEST

Une rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil invite le service à prendre les mesures nécessaires pour garantir que la surveillance LP est exercée conformément au droit supérieur et au principe de la séparation

des pouvoirs. Ses recommandations seront mises en œuvre, en collaboration avec les tribunaux et l'association des préposés.

Secteur des faillites

602 nouvelles faillites ont été prononcées par le juge depuis le début d'année (+32% par rapport à l'année passée). Dans ce chiffre, il faut prendre en considération la forte augmentation résultant du nettoyage du registre de commerce pour des entreprises ayant des carences dans l'organisation selon l'article 731b CO (soit 172 faillites, ce qui représente une augmentation de 117 dossiers par rapport à l'année passée).

Sécurité au travail

En collaboration avec la Police cantonale, plusieurs mesures pour assurer la sécurité des collaborateurs sont en cours. Il s'agit entre autres d'un système d'alarme pour le personnel, de l'installation de caméras et de défibrillateurs au guichet ainsi que de formations relatives à la gestion des agressions.

CULTURE

Sauvegarder

L'entité « Patrimoine culturel » du Service de la culture a poursuivi son recensement du patrimoine culturel d'intérêt cantonal. Six collections et une tradition (hackbrett valaisan) ont ainsi été reconnues. L'entité participe de même au processus d'actualisation de la liste nationale des traditions vivantes.

Les Archives de l'Etat du Valais ont accueilli près de 80 nouvelles entrées.

La Médiathèque Valais a terminé son projet de numérisation des archives audiovisuelles de Canal9. Celles-ci sont désormais accessibles sur une plateforme dédiée.

Le Musée de la nature a fait l'acquisition d'une fluorite verte intense exceptionnelle, qui a été découverte en 2015 dans le secteur de Wasenhorn.

Les fouilles sur le site néolithique de Naters se sont terminées après dix-sept mois de travaux. Elles ont permis de mettre au jour près de 2800 structures et 20'000 artefacts. Une nécropole de l'âge du Bronze ancien (2000-1800 av. J.-C.) a de même été découverte à Savièse. Il s'agit de l'une des rares nécropoles découvertes sur le territoire valaisan.

Encourager

Le Service de la culture a participé au lancement de l'« Abobo » permettant l'accès à différentes formes de culture en Valais.

Des conventions pluriannuelles ont été signées avec les théâtres labellisés du canton, afin de pérenniser leur activité et leur programmation. Trois projets-pilotes ont également été lancés, avec des conventions pluriannuelles tripartites (canton, commune et acteur culturel). Y prennent part : le Festival de musique d'Ernen, la Ferme Asile à Sion et le PALP festival à Bagnes.

Le Service de la culture a mis en place en fin d'année 2022 des mesures culturelles de relance auprès de la chaîne du livre valaisan et des cinémas, deux secteurs peu soutenus dans le cadre du COVID. L'objectif visé est double : permettre au public de (re)découvrir la littérature valaisanne et l'inciter à renouer avec les salles obscures.

Honorer

Les prix culturels de l'Etat du Valais ont été décernés le 24 novembre au ZeughausKultur de Brigue. Le Prix culturel 2022 de l'Etat du Valais a été décerné à Denise Eyer-Oggier, artiste visuelle, et le Prix spécial à Catherine Breu, directrice de La Bavette (Monthey). Les Prix d'encouragement ont été décernés à l'acteur et réalisateur David Constantin, au styliste Kevin Germanier et au Collectif Facteur.

Valoriser et favoriser la rencontre

Les Archives de l'Etat du Valais, la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux ont proposé plusieurs expositions :

- « Artificiel », qui explore le vivant modifié volontairement par l'humain, en collaboration avec le Center for PostNatural History de Pittsburgh (USA) ;
- « Alabaster », à l'occasion des 75 ans du Musée d'art du Valais ;
- « Les Alpes au stéréoscope », en collaboration avec le Centre interdisciplinaire de recherche sur la montagne ;
- « L'Appel du Lötschental » ;
- « Pourvu que ça dure ! », sur les archives et la durabilité ;
- « Les Six âges du monde. Toute l'histoire dans un manuscrit ».

La villa Minerva du Forum romain de Martigny a fait l'objet d'une mise en valeur et a pu ainsi être rendue au public.

L'entité « Patrimoine culturel » s'est chargée d'organiser en juin au Musée valaisan des bisces, à Ayent, la fête suisse du dépôt de la candidature de l'irrigation traditionnelle sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

L'artothèque est désormais accessible sur tous les sites de la Médiathèque Valais. Outre Sion, il est ainsi possible d'emprunter une œuvre d'art chez soi à Brigue, à Martigny et à Saint-Maurice.

La Médiathèque Valais-Brigue a poursuivi le réaménagement de ses locaux en créant un espace dédié aux très jeunes enfants avec un nouvel ameublement modulable.

Les Archives de l'Etat du Valais ont présenté leurs missions et leurs fonds dans des lieux insolites dans le cadre de la Semaine internationale des archives (7-9 juin 2022). Elles se sont ainsi installées le temps d'une journée sur la Sebastian Platz de Brigue, au centre Manor de Sierre et au M Central de Monthey.

Culture et COVID

Depuis mars 2020, le Service de la culture a été chargé de gérer les fonds attribués par la Confédération et le canton pour indemniser les entreprises et les acteurs culturels. Dès 2021, les intermittents ont aussi pu être indemnisés et des projets de transformations, visant soit à soutenir la réorganisation structurelle des entreprises culturelles, soit à acquérir de nouveaux publics, ont été financés. De plus, l'Etat du Valais a pris des mesures spécifiques, dont le financement des 20% permettant aux organisations et aux acteurs culturels de toucher le 100 % des indemnisations COVID-culture.

ENCORE UNE ANNEE AGITEE

Après presque deux ans de pandémie de COVID-19, l'abandon progressif des restrictions laissait présager un retour à la normale pour la population, les entreprises et les écoles valaisannes. Le répit n'a été que de courte durée. L'aggravation du conflit en Ukraine a entraîné un afflux massif de réfugiés en Suisse et en Valais. Puis, dès l'été, les interrogations quant à la garantie d'un approvisionnement énergétique suffisant pour notre pays sont allées crescendo, entraînant un important travail de réflexion pour répondre aux conséquences d'une potentielle crise pour la population et le tissu économique valaisans.

Face à ces crises successives, le Département de l'économie et de la formation a de nouveau sollicité ses services et leurs ressources. A l'image de l'école valaisanne, qui a dû trouver dans des délais records des solutions pour offrir aux enfants et aux jeunes en provenance d'Ukraine une intégration scolaire ainsi que les bases de la langue de leur région d'accueil. Les services liés à l'économie ont quant à eux dû répondre aux sollicitations et inquiétudes des entreprises.

Nous avons malgré tout continué à développer de nombreux projets pour soutenir la croissance et le développement du Valais. Le Campus Energypolis poursuit son expansion avec succès. De nouveaux itinéraires VTT se dessinent pour positionner notre canton comme une destination phare de la discipline. Un soutien particulier a été offert aux viticulteurs et à la protection des troupeaux. La formation valaisanne, quant à elle, se modernise en termes d'infrastructures et de nouvelles formations pour s'adapter aux besoins du marché en termes de compétences.

Fier de ses racines mais résolument tourné vers l'avenir, notre canton offre des paysages grandioses et des infrastructures de loisirs et sportives de premier plan. Il dispose également d'écoles de qualité, d'un tissu économique diversifié et de nombreuses opportunités professionnelles. Cet ensemble en fait un lieu de vie et de travail idéal.



Photo : © Andrea Sullermann

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Soutien aux entreprises

Les indemnisations des cas de rigueur liés à la crise du COVID se sont achevées en 2022, laissant place au suivi et au contrôle du respect des exigences posées. Depuis le début de la pandémie, le canton a octroyé plus de 212 millions de francs. La Confédération a redistribué plus de 144 millions au canton du Valais et le versement d'un montant supplémentaire est attendu en 2023.

Promotion économique Valais

[Promotion économique Valais](#) a répondu à plus de cent demandes d'entreprises, d'investisseurs et des milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation et de l'accompagnement dans diverses démarches administratives. Des contacts avancés ont aussi été établis avec près de trente entreprises étrangères intéressées par un développement de leurs activités en Suisse.

Politique régionale

L'année 2022 a été marquée par le début d'activité de la « [Valais Film Commission](#) » dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale selon le programme quadriennal 2020-2023. Le budget dédié au projet pour la période 2021-2024 est de 1.9 million de francs.

Coopération transfrontalière

Deux importants projets Interreg du Plan Intégré Territorial PARCOURS de l'Espace Mont-Blanc (France, Suisse, Italie), « [Parcours I-tinérants autour du Mont-Blanc](#) » et « [Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel](#) » se sont achevés fin 2022.

valais4you

Le programme [valais4you](#) a été étendu à l'ensemble du canton. Différentes campagnes marketing ont été menées au niveau national afin de promouvoir le Valais comme lieu de vie et de travail. Le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a également accompagné des entreprises à des foires étrangères afin de leur faciliter l'acquisition de talents.

Développement des itinéraires régionaux VTT

Pour répondre à la demande croissante d'offres VTT en Valais, le canton développe trois nouveaux itinéraires régionaux couvrant l'ensemble du territoire valaisan. L'objectif est de positionner le canton comme destination leader pour la pratique du VTT d'ici les Championnats du monde VTT 2025 qui se dérouleront en Valais.

Innovation et Campus Energypolis

Le réseau CO2, démonstrateur énergétique de quartier, a été mis en fonction dans les bâtiments de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI) en juin. Il intègre les projets de chercheurs de l'EPFL en collaboration avec ceux de la HEI et dessine le futur des systèmes énergétiques urbains.

En septembre, le Grand Conseil a accepté la constitution d'Energypolis SA, société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus. Cette entité renforcera les synergies avec le réseau du Switzerland Innovation Park.

L'EPFL Valais Wallis et le Swiss Polar Institute ont pris possession de leurs locaux au sein d'ALPOLE à Sion. Ce Pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire renforce la présence de l'EPFL en Valais. De plus, l'EPFL et le Conseil d'Etat ont signé un accord de principe en novembre pour la création d'un Centre national pour les énergies vertes en Valais.

Les travaux de construction du Pôle santé ont démarré en novembre et ceux de la cantonalisation de l'aéroport civil de Sion se poursuivent.

AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ECONOMIE

Marchés publics

Les travaux législatifs concernant la législation cantonale d'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics se sont poursuivis en 2022. L'entrée en matière a été soumise au Parlement en session de septembre 2022 avec 116 oui contre 11 non et 2 abstentions. Les discussions au Grand Conseil ont essentiellement porté sur la question de la création d'une possibilité de limiter ou d'exclure le recours à la main-d'œuvre temporaire dans les procédures de marchés publics, ainsi que sur la question de la prise en compte des aspects environnementaux, notamment les effets sur le climat. Le projet de loi sera examiné en deuxième lecture lors de la session de mars 2023.

Le projet de refonte de la plateforme d'information SIMAP, lancé en 2021, a progressé en 2022, avec toutefois un retard de calendrier d'environ six mois. La mise en service de la nouvelle plateforme est prévue pour juillet 2023. Elle se présentera avec un nouveau design moderne, une navigation plus simple et plus intuitive.

En raison de la charge de travail importante liée au projet législatif, il n'a pas été possible d'effectuer tous les contrôles prévus concernant l'application du droit des marchés publics. En 2022, le Service juridique des affaires économiques (SJAE) a lancé de nouveaux contrôles dans dix-sept communes.

Le SJAE a également établi la [statistique des marchés publics 2021](#) de l'administration cantonale. Cette statistique, ainsi que celles des années précédentes, peut être consultée sur le [site internet](#) du canton du Valais.

Droit foncier rural

En 2022 le SJAE a enregistré un nouveau record avec 2357 dossiers traités en application de la législation sur le droit foncier rural.

AGRICULTURE

14 millions pour les producteurs de raisins

En 2021, les producteurs de raisins ont été frappés de plein fouet par l'enchaînement d'événements climatiques non prévisibles et extraordinaires. Avec seulement 22.7 millions de kilos de raisins encavés, la vendange 2021 a été la plus faible enregistrée depuis 1966. Elle affiche un volume inférieur de plus de 40% par rapport au millésime 2020 et de 50% en regard de la moyenne décennale. Pour faire face aux difficultés économiques qui découlent de cette situation, le Grand Conseil a octroyé en mars 2022 un crédit supplémentaire de 14 millions de francs pour une aide exceptionnelle aux producteurs de raisins ayant perdu au moins 30% de la récolte sur l'ensemble de la production de leur exploitation.

1 million supplémentaire pour la protection des troupeaux

Le Grand Conseil a adopté un financement supplémentaire de 1 million de francs en faveur des mesures de protection des troupeaux dans le cadre du budget 2022. Ce montant est divisé en trois blocs : le premier dédié à l'aide directe aux exploitants pour des mesures de protection sur les alpages déjà protégés et pour des nouvelles mesures de protection sur les alpages considérés comme non protégeables du point de vue économique, le second pour le soutien à des projets en lien avec la protection des troupeaux, comme les chiens de protection des troupeaux ou la mobilisation de civilistes ou de bénévoles et le troisième pour le renforcement du conseil aux

exploitants. Afin de pouvoir disposer de ce montant de manière acceptable, transparente et durable, le Conseil d'Etat a adopté une « Politique de protection des troupeaux du canton du Valais 2022 en rapport avec les grands prédateurs ».

Nouveau directeur à l'Ecole d'agriculture du Valais (EAV)

Raphaël Gaillard a succédé le 1^{er} août à Guy Bianco, lequel a fait valoir son droit à la retraite. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, avec une spécialisation en économie agricole et d'un brevet fédéral de formateur d'adultes, il travaille depuis 1992 au sein de l'EAV en tant que responsable de la formation professionnelle agricole.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Evolution de la situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a diminué à 4111 (-1644) en Valais. Le taux de chômage cantonal atteint 2.3% (-0.9 point). Le taux par région est de : 0.7% (-0.6 point) dans le Haut-Valais, 2.8% (-0.9 point) dans le Valais central et 2.8% (-1.2 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse s'élève à 2.2% (-0.8 point).

En 2021, l'économie valaisanne a enregistré une croissance du PIB réel supérieure à celle de la Suisse. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) tablait, au début de l'année, sur la poursuite de cette évolution positive de l'économie valaisanne. Le début du conflit en Ukraine a laissé apparaître certaines craintes quant aux difficultés d'approvisionnement, notamment de matières premières. Les sanctions prononcées à l'égard de la Russie ont provoqué comme réaction la fermeture de l'exportation du gaz vers l'Europe occidentale, faisant craindre une pénurie d'électricité. Malgré ces risques, l'économie nationale et valaisanne a poursuivi sa croissance en 2022, comme en témoigne la très bonne tenue du marché de l'emploi cantonal (-28.6% de chômeurs en moins par rapport à 2021).

Collaboration avec Lonza

Le site chimique de Lonza à Viège connaît un développement réjouissant avec des investissements conséquents permettant le développement de ses installations. Cette situation, couplée à un nombre élevé de départs à la retraite, implique le recrutement de plusieurs centaines de collaborateurs par an. Parmi ces nouveaux employés, certains spécialistes hautement qualifiés proviennent de pays non membres de l'Union européenne. Le SICT, grâce à ses échanges réguliers avec les responsables du site et en collaboration étroite avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, traite ces nombreuses demandes dans les délais les plus brefs.

Collaboration interinstitutionnelle (CII Valais)

La [collaboration institutionnelle \(CII Valais\)](#) a pour but de réunir les compétences des différents partenaires de l'insertion socio-professionnelle et de coordonner au mieux les mesures destinées à leurs bénéficiaires. Le 29 septembre 2022 a eu lieu à Brigue, à la Simplonhalle, la journée cantonale annuelle de la CII Valais. Sur le thème des enjeux éthiques liés à la posture d'accompagnement dans un contexte d'aide et contrainte, cette manifestation a accueilli plus de 300 personnes provenant des offices régionaux de placement, des offices AI, des centres médico-sociaux, de l'Office de l'asile, de l'Office d'orientation et du Service de la formation professionnelle. Elle a favorisé le réseautage, les échanges et la connaissance mutuelle.

BOURSES ET PRETS D'ETUDES

Attribution des bourses et prêts d'études

En 2022, la section des bourses et prêts d'études a traité 4069 demandes, dont 2523 ont été acceptées (62%). 59% des bénéficiaires d'une aide à la formation effectuent une formation dans une école du canton du Valais.

Nombre de demandes traitées selon le type de formation	Requêtes	Acceptées	Refusées
Total des demandes traitées	4069	2523	1546
Scolarité obligatoire	36	16	20
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	580	333	247
Autres formations générales	503	354	149
Ecoles professionnelles à plein temps	295	189	106
Apprentissages	729	472	257
Maturités professionnelles	44	22	22
Formations professionnelles supérieures	148	79	69
Hautes écoles spécialisées	686	390	296
Universités et EPF	974	661	313
Formation continue	18	7	11
Retrait/Formation non reconnue/Domicile déterminant hors VS	56	0	56
Demandes en attente de traitement	688		
Montants versés			
Prêts d'études 2022	2.39 millions de francs		
Bourses 2022	19.38 millions de francs		
Prêts d'études à fin 2022			
Nombre de débiteurs	1858		
Montants	17.66 millions de francs		

ENSEIGNEMENT

Scolarité obligatoire

L'Office de l'enseignement spécialisé a poursuivi le développement du dispositif d'aide aux élèves. Pour faire face aux très nombreuses demandes, un crédit complémentaire a été accepté par le Grand Conseil pour l'ouverture de cinq classes supplémentaires permettant la scolarisation des élèves en situation de handicap. Un centre pluridisciplinaire de prise en charge des élèves souffrant de phobies scolaires a été mis sur pied à la rentrée scolaire à Brigue et Martigny. Une formation à caractère obligatoire de 44 heures pour les enseignants spécialisés du Valais Romand a démarré en août.

Plus de 500 élèves ukrainiens ont été accueillis et scolarisés dans les écoles ou dans les foyers de premier accueil. Des enseignants supplémentaires ont été engagés pour assurer l'enseignement du français, ce qui représente seize EPT au total.

A l'école primaire, dix directions d'école ou groupes de directions bénéficient dans le Valais romand d'un EPT d'enseignant ressource pour le vivre ensemble (ERVE) pour l'année scolaire 2022/2023. Les premiers retours au sujet de l'extension de ce projet, qui répond aux besoins du terrain, sont positifs. Plusieurs formations continues ont été proposées aux ERVE.

Les directives relatives aux écoles privées de la scolarité obligatoire, du secondaire II général et professionnel ont été officialisées et entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les études dirigées et les tâches à domicile représentent des enjeux cruciaux dans le cursus de chaque élève de la scolarité primaire. Afin de rendre ces dispositifs plus efficaces, des formateurs d'enseignants ont suivi des cours dispensés par la Haute école pédagogique (HEP-VS).

Secondaire II général

Le secondaire II général connaît plusieurs réformes, dont la plus conséquente concerne les Ecoles de commerce. Celle-ci a nécessité des formations d'enseignants qui, en collaboration avec la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), ont pu être organisées de façon décentralisée en Valais. Une nouvelle grille horaire a dû être élaborée et validée pour cette filière et des groupes de travail ont été activés dans toutes les écoles pour la mise en œuvre à la rentrée d'août 2023.

Les Ecoles de culture générale (ECG) ont également procédé à des adaptations qui devraient leur permettre d'obtenir une nouvelle reconnaissance fédérale durant l'année 2023.

Le règlement de reconnaissance des maturités (RRM) sera soumis à une deuxième consultation, qui ne devrait pas avoir d'impacts majeurs sur l'organisation actuelle des collèges. L'élaboration de nouveaux plans d'étude cadres (PEC) laisse par contre entrevoir de nouvelles perspectives.

Bureau des échanges linguistiques

Les échanges sont en nette progression en 2022, à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, mais tout particulièrement au secondaire II, à savoir dans les collèges, écoles de commerce et de culture générale ainsi qu'au niveau de la formation professionnelle. Des échanges de classes ont été initiés dans les écoles du secondaire II académique, soit une journée d'accueil et une de séjour pour préparer un échange par rotation de deux semaines. En formation professionnelle, de plus en plus de jeunes apprentis en cours ou en fin de formation profitent des programmes d'échange.

Sport et santé

Le FC Sion, avec le soutien du Service de l'enseignement, a organisé le concours « Dessine-moi le maillot de FC Sion », ouvert à toutes les classes primaires du canton. Plus de cent classes ont proposé plus de 1500 dessins. Le projet vainqueur a été imprimé sur un maillot spécial que les joueurs du FC Sion ont porté lors du dernier match de championnat 2021/2022. Ce projet a tellement été apprécié qu'il constitue la base du maillot officiel de l'équipe pour la saison actuelle.

Dans le cadre des 50 ans de Jeunesse et Sport (J+S), le Service de l'enseignement a collaboré avec l'Office cantonal du sport et la HEP-VS à la mise sur pied de camps polysportifs estivaux pour les enfants et de concours pour les élèves (jeu/parcours 50 ans J+S et « Faites le plein d'énergie avec J+S »).

Centre ICT-VS

Le centre de compétences ICT-VS a poursuivi le développement de l'environnement numérique de travail avec l'intégration ciblée de services pédagogiques et l'ajout de services administratifs délégués aux établissements scolaires.

Le centre ICT-VS a accompagné la formation des directions et la mise en œuvre de la plateforme collaborative SharePoint dans la majorité des centres scolaires valaisans. Les écoles primaires, du cycle d'orientation et du secondaire II du Valais romand ainsi que du Haut-Valais utilisent désormais cette plateforme.

En collaboration avec le Service de l'enseignement et la HEP-VS, le centre a participé activement à la formation des enseignants F2 (formateurs des autres enseignants) sur le nouveau plan d'éducation numérique.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Renouvellement des infrastructures

Proche de l'économie valaisanne, le Service de la formation professionnelle (SFOP) garantit un enseignement de haute qualité qui répond aux besoins et exigences du monde du travail. Afin d'y parvenir, le renouvellement et l'adaptation des installations est une nécessité. Plusieurs projets sont actuellement en cours : un nouveau bâtiment scolaire à Viège, la planification d'un Campus édhea - Ecole de Couture ainsi qu'un complexe pour accueillir le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) à Sierre. Selon les prochaines disponibilités financières, des études de faisabilité ont été lancées pour des sites à Monthey pour les professions de la chimie et à Martigny pour celles de la santé et du social.

Adaptation aux besoins de l'économie

L'évolution constante des professions pousse le SFOP à adapter les conditions cadres permettant la mise en application des ordonnances de formation. La digitalisation des moyens d'enseignement touche tous les métiers : pour exemples, l'introduction d'une plateforme numérique pour l'acquisition des connaissances professionnelles pour le domaine de la vente en 2022 et celui du commerce dès la rentrée 2023. La mise sur pied d'une formation « duale-mixte » pour les apprentis boulangers du Valais romand confirme le souhait du service de s'adapter continuellement aux besoins de l'économie.

Optimisation de l'organisation

Le soutien, le conseil et la surveillance de l'apprentissage ont été réunis en une seule section afin de renforcer les synergies de ces entités. Cette structure permettra aux partenaires du SFOP de bénéficier d'un coaching professionnel pour remplir les tâches qui leur sont attribuées par la loi.

La section recherche et développement a été active dans de nombreux projets internes et externes, plus particulièrement pour l'intégration de l'identité cantonale unique pour le secondaire II professionnel.

Validation des acquis

Le SFOP s'engage fortement dans la certification professionnelle des adultes en développant les voies de formation « Validation des acquis de l'expérience (VAE) » et « Article 32 examen ». Le projet de plateforme numérique pour l'élaboration des portfolios de la VAE est maintenant en place, les premières volées s'étant terminées en 2022 sous cette forme digitale.

FORMATION TERTIAIRE

Augmentation du soutien à la formation universitaire et à la recherche

Pour la période 2022-2025, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité la proposition du Conseil d'Etat d'accorder un soutien de 47 millions de francs à la formation universitaire et à la recherche, soit une augmentation de près de 6 millions de francs par rapport à la précédente période 2018-2021.

Suppression de la participation des communes-sièges

Le Conseil d'Etat a décidé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la loi révisée supprimant, au terme d'une période transitoire de trois ans, l'obligation légale pour les communes-sièges de contribuer aux charges d'exploitation des institutions tertiaires. Il a également approuvé la modification du règlement d'application.

Rapport cantonal sur les hautes écoles 2022

Elaboré avec la participation des institutions du degré tertiaire, le septième rapport cantonal sur les hautes écoles était consacré au thème de la durabilité. Riches d'enseignements, les « bonnes pratiques » présentées illustrent le rôle important joué par les hautes écoles dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Formation continue pour monteur de panneaux photovoltaïques

Dans un contexte d'importants besoins liés à la transition énergétique, le Fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes a soutenu la mise sur pied d'une formation continue pour monteur de panneaux photovoltaïques. Cette nouvelle formation, issue d'un partenariat entre les associations, les institutions concernées et les services cantonaux impliqués, en particulier les services de l'énergie et des hautes écoles, a été sélectionnée suite à l'appel à projets de l'Agenda 2030.

Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

Introduit pour les élèves de 9CO dès l'année scolaire 2021/22, la mise en place du nouveau cours d'éducation des choix s'est poursuivi pour les classes de 10CO depuis la rentrée 2022/23.

Dans le cadre du programme national « viamia », plus de 240 Valaisannes et Valaisans ont bénéficié en 2022 de consultations individuelles gratuites sur leur carrière professionnelle s'adressant aux plus de 40 ans.

JEUNESSE

Promotion et soutien

La réalisation du camp scout fédéral, MOVA 2022, qui a regroupé au total plus de 35'000 scouts dans la Vallée de Conches, a constitué l'action-phare de l'année 2022. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail de quatre ans et demi, afin de coordonner ce projet entre les offices/services du canton, les communes, les organismes intéressés et le mouvement scout.

27 enfants issus du canton, entre 10 et 13 ans, ont participé à la Conférence romande des enfants, qui a permis l'élaboration de recommandations afin d'améliorer les conditions de vie des enfants à l'intention du monde politique au niveau fédéral et cantonal.

Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

Avant et durant le camp scout fédéral, le CDTEA a supervisé l'équipe interdisciplinaire CARE du camp scout qui était composée de trente spécialistes (psychologues, travailleurs sociaux, spécialistes de l'éducation, collaborateurs des cellules de crise cantonales, ...) de toute la Suisse.

Office éducatif itinérant (OEI)

Le Conseil d'Etat a approuvé en novembre 2022 le rapport « Recommandations et mesures prioritaires de mise en œuvre concernant les troubles du spectre autistique en Valais ».

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

En réponse à un postulat, le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail chargé de créer des conditions-cadres modernes pour les familles d'accueil en Valais.

L'OPE a continué à s'engager dans le projet pilote du consensus parental dans le district de Monthey et son extension aux districts de Martigny, St-Maurice et Entremont depuis le 1^{er} janvier 2022.

Secteur de la petite enfance et des institutions

Dans le cadre de la valorisation des salaires du domaine de l'accueil à la journée, une nouvelle grille cantonale de subventionnement est entrée en vigueur. Celle-ci prévoit notamment aucun salaire en dessous de 4000 francs bruts. A fin 2022, plus de 85% des structures d'accueil à la journée ont adopté cette grille.

UNE ANNEE TREMPLIN !

A peine l'édition 2022 de la Patrouille des Glaciers terminée que le compte à rebours pour 2024 était lancé. C'est dire à quel point cet événement historique est attendu tant par les sportifs de la région que ceux venus des quatre coins du monde. Cette année aura permis à cette course tant appréciée de perdurer et de disposer de beaux jours devant elle grâce à la signature d'un contrat-cadre entre mon département et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. La Patrouille des Glaciers est bel et bien sauvée !

2022 aura aussi été une année tremplin pour d'autres événements sportifs, avec l'obtention des Championnats du monde de ski 2027 qui se dérouleront à Crans-Montana et les deux étapes valaisannes du Giro 2023. Il s'agit d'extraordinaires opportunités pour notre canton.

Je me réjouis également d'un projet qui a parcouru sa dernière ligne droite : la professionnalisation et cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Grâce à une excellente collaboration entre les acteurs impliqués, cette réforme, souhaitée par le Grand Conseil, se concrétisera le 1^{er} janvier 2023. Elle permettra notamment de renforcer les synergies avec pour objectif central de répondre aux attentes et besoins des enfants et adultes sous mesure, de leurs familles et de leurs proches.

A l'heure où la transition énergétique est sur toutes les lèvres, je tiens également à relever le succès rencontré par le programme d'incitation à la mobilité électrique. Grâce à cette mesure, le Valais s'est hissé au premier rang des cantons qui comptent le plus grand nombre d'immatriculations de nouveaux véhicules à motorisation électrique, gagnant ainsi dix-huit places au classement.

Tous ces projets n'auraient pas été possibles sans le travail de mes collaboratrices et collaborateurs que je remercie chaleureusement pour leur engagement et leur motivation à œuvrer pour le bien de la population valaisanne.



Photo : © Andrea Sullermann

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Cantonalisation des APEA

Les démarches initiées en 2021 en vue de l'installation des autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) se sont poursuivies en 2022, afin de les rendre opérationnelles au 1^{er} janvier 2023.

Les éléments phares ont concerné le recrutement de l'ensemble du personnel, l'adaptation des bâtiments des futures APEA en fonction des besoins ainsi qu'une phase de test, de déploiement et de migration informatique. Une attention particulière a également été portée aux archives des APEA, à l'adoption de l'ordonnance sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA) ainsi qu'au règlement sur les frais perçus par les APEA.

Une section spécifique a été créée au sein du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ), afin de surveiller sur le plan administratif et organisationnel les APEA et de les piloter dès le 1^{er} janvier 2023.

Analyse du Pouvoir judiciaire

A la suite de la présentation par la société Ecoplan des mesures d'optimisation des autorités judiciaires valaisannes, le SJSJ a rencontré à plusieurs reprises en 2022 le président de la Commission de justice et la présidente du Conseil de la magistrature, afin d'établir un tableau de suivi des mesures. Il a également entrepris une étude importante de droit comparé pour pouvoir engager ensuite les modifications légales nécessaires avec les partenaires concernés.

Loi sur le notariat

Le projet de révision de la loi sur le notariat a été adopté par le Conseil d'Etat le 9 mars 2022. La première lecture s'est déroulée à la session de novembre du Grand Conseil.

APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Stratégie pénitentiaire « Vision 2030 »

2022 projette le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) vers de nouvelles infrastructures de détention sur les sites de Sion et Crêtelongue. Malgré les aléas dus au contexte économique, ces projets se réalisent grâce à l'excellente collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP) et les mandataires. En vue d'accueillir dès mi-2023 les premières détentions, une nouvelle configuration se dessine à Crêtelongue avec l'imposant bâtiment cellulaire ainsi que le bâtiment annexe. L'extension de la prison de Sion voit sa réalisation avancer avec la fin des travaux de gros œuvre pour une mise en exploitation prévue dans le courant du second semestre 2023.

Audit relatif aux risques suicidaires dans les établissements pénitentiaires

Les résultats de l'audit demandé par le DSIS à la suite des suicides en 2021 de trois personnes détenues démontrent qu'il n'y a pas de lacune majeure au niveau de la prise en charge des personnes en détention par rapport au risque suicidaire. L'auteur de l'audit, juge au Tribunal pénal fédéral, a formulé quatorze recommandations qui contribuent à l'amélioration des conditions carcérales, des conditions de travail et de formation des professionnels et des détenus ainsi que de tous les partenaires intervenant dans les établissements de détention avant jugement. Depuis août 2022, le SAPEM s'emploie à mettre en place ces recommandations.

Banque de données « Gina »

Le SAPEM travaille depuis 2007 avec un logiciel spécialisé dans la gestion de l'exécution des sanctions pénales, actuellement utilisé dans seize cantons. Voué à devenir l'outil de gestion principal du SAPEM, ce programme a bénéficié d'une importante mise à jour en novembre 2022. Un comité de pilotage a été mis en place au sein du SAPEM, afin de saisir les enjeux et opportunités du système, de mener à bien la migration et de planifier l'introduction de nouvelles fonctionnalités. Les objectifs à terme sont l'utilisation généralisée du logiciel dans toutes les unités du SAPEM ainsi que la préparation d'interfaces avec les systèmes introduits par les projets nationaux d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP).

SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

L'OCC a terminé son engagement dans la gestion de la crise liée au COVID-19. Il a ensuite été sollicité pour la gestion de l'accueil des réfugiés ukrainiens, en étroite collaboration avec le Service de l'action sociale (SAS), ainsi que dans le cadre de la préparation face au risque de pénurie énergétique.

L'exercice TERRA 22, réalisé sur deux jours, a permis de tirer de nombreux enseignements dans la planification liée aux tremblements de terre.

Protection civile (PCi)

La PCi, une fois ses engagements dans la gestion de la crise liée au COVID-19 terminés, a participé activement à l'accueil des migrants ukrainiens. Au total, ce sont quelque 2601 jours/homme qui ont été réalisés en appui aux crises. La formation des 180 nouveaux astreints, les cours de répétition (8142 jours) et les engagements en faveur de la collectivité (5741 jours) se sont bien déroulés. La PCi a également réalisé une campagne de promotion auprès des femmes afin de les inciter à s'engager.

Office cantonal de la protection de la population (OCPP)

Dans sa nouvelle organisation, l'OCPP a conduit 25 formations et 30 exercices au profit des communes. Les plans de coordination pour le tremblement de terre et pour les pannes et pénuries d'électricité ont été développés. L'inventaire des infrastructures critiques cantonales a été actualisé.

Office cantonal du feu (OCF)

L'OCF s'est réorganisé en deux sections distinctes, une section « support » et une section « prévention ».

Sur plus de 120'000 installations thermiques, 4693 rapports de police du feu ont été traités et ont fait l'objet d'un avis de non-conformité. 1071 interdictions de faire du feu ont été notifiées.

146 cours cantonaux ont été dispensés dans l'ensemble du canton. Plus de 7 millions de francs de subventions ont été versés aux communes pour les locaux du feu, les véhicules et les équipements d'intervention. L'Office est fortement impliqué dans les travaux liés à la configuration de la future centrale cantonale d'alarme, tout comme dans le projet de mise en service du programme eConstruction.

Office cantonal des affaires militaires (OCAM)

Un nouveau concept a été introduit pour les journées d'information des conscrits, de même que des flyers à l'attention des jeunes femmes valaisannes.

La phase d'implémentation de la nouvelle application informatique de gestion de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a été réussie. L'application est opérationnelle.

La logistique de la Patrouille des Glaciers 2022 a été assurée avec succès.

Le Centre logistique cantonal a participé activement aux réflexions pour l'exploitation de la nouvelle halle de tir indoor sur le secteur des Casernes à Sion.

Le concept de gestion de la police des tirs a été élaboré d'entente avec les acteurs cantonaux du tir. Les données cantonales des installations et sociétés de tir ont été recueillies.

AFFAIRES INTERIEURES ET COMMUNALES

Modification de la loi sur les droits politiques (LcDP)

Le 17 novembre 2022, le Grand Conseil a adopté en une seule lecture la modification de la loi sur les droits politiques. Celle-ci permet essentiellement de donner suite à plusieurs motions admises. Elle porte notamment sur la transparence du financement de la vie politique et l'introduction d'un bulletin de vote unique pour l'élection du Conseil des Etats.

La révision introduit la publicité des comptes annuels des partis politiques ainsi que des comptes de campagne des organisations politiques (comités de campagne, organisations ou associations prenant part à des campagnes électorales ou de votations ...). Par ailleurs, les dons dès 5000 francs reçus par ces organisations et par les candidats à l'élection du Conseil d'Etat et du Conseil des Etats feront l'objet d'une liste séparée tenue à disposition de tout intéressé.

Un avis de droit ayant établi que l'introduction d'un bulletin unique officiel ne nécessitait pas une modification de la Constitution, ce principe a été ancré dans la LcDP. Les personnes candidates seront présentées dans l'ordre suivant : les élus sortants par ordre alphabétique, puis les autres personnes candidates également par ordre alphabétique. Cette nouveauté sera introduite lors des élections fédérales 2023.

Modification de la loi sur les incompatibilités (LI)

La notion d'établissement figurant aux articles 17 et 19 LI a été précisée. Si la commune possède une participation majoritaire (50% et plus), l'employé de la personne morale concernée ne peut pas exercer la fonction de conseiller communal ou de conseiller général dans ladite commune. Cette incompatibilité s'applique également aux associations de communes au sens des articles 116 et suivants de la loi sur les communes.

Finances communales

L'année 2022 reflète la transition comptable entre les modèles comptables harmonisés MCH1 et MCH2. Le rapport sur les finances communales 2020, édité en 2022, présente la situation financière des communes selon les deux modèles. Il confirme la très belle santé financière actuelle des communes valaisannes, situation corroborée par les résultats des indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique et de la Conférence des Autorités Cantonales de Surveillance des Finances Communales. A noter que pour l'exercice 2020, cinq communes pilotes avaient établi leurs états financiers selon les normes MCH2.

Les comptes 2021 des communes marquent le dernier exercice établi selon les normes comptables MCH1. Dès l'exercice 2022, le rapport sur les finances communales traitera uniquement les données selon les normes MCH2.

POLICE CANTONALE

Nouvelle section cybercriminalité

Accepté à l'unanimité par le Grand Conseil en février 2021, le renforcement des effectifs a permis à la Police cantonale de se doter en 2022 d'une section cybercriminalité, constituée de spécialistes dans le domaine de la lutte contre la criminalité numérique, en particulier pour les cas de pédopornographie, d'escroqueries et d'extorsions. Ces inspectrices, inspecteurs et ingénieurs spécialisés sont ainsi à même de prendre en charge les demandes des citoyens ayant été victimes de délits ou de crimes ayant une composante cyber.

Situation sur le plan sécuritaire

Le Valais reste un des cantons parmi les plus sûrs de Suisse, notamment grâce aux stratégies et actions mises en place. En matière de lutte contre la criminalité, l'effort principal s'est concentré sur les infractions les plus graves ainsi que sur le fait d'empêcher la création de zones de non-droit. Il s'agit cependant de continuer à adapter les moyens policiers aux nouvelles formes de criminalité au regard de l'émergence de nouveaux phénomènes criminogènes. En matière de circulation routière, les mesures préventives ont été priorisées avec des actions répressives menées prioritairement dans les lieux à risques ou accidentogènes. La lutte contre les chauffards de la route a dans ce sens constitué une priorité en 2022. En comparaison avec 2021, le nombre d'accidents et de morts sur les routes valaisannes a sensiblement diminué.

Centrale d'engagement et halle de tir

Sur le plan des investissements, deux projets d'envergure ont été initiés. La réunion des centrales d'engagement 117, 118 et 144 sous un même toit à Sierre et la halle de tir indoor sur le site des Casernes de Sion seront achevés à la fin 2024.

Préparation au risque de pénurie d'énergie

Dans le domaine de la logistique, la crise énergétique annoncée a permis à la Police cantonale d'optimiser encore ses processus en cas de black-out, permettant ainsi d'assurer la continuité de ses activités en cas de pénurie de courant.

POPULATION ET MIGRATIONS

Demandes d'asile

La crise ukrainienne a conduit au départ de près de 17 millions de personnes. Première dans l'histoire de l'asile en Suisse, la Confédération a octroyé 71'000 permis S à des réfugiés ukrainiens, dont 2900 ont été délivrés en Valais par le Service de la population et des migrations. Parallèlement, 25'000 personnes d'autres nationalités ont sollicité l'asile en Suisse, ce qui représente une forte augmentation des requêtes par rapport à l'année précédente (15'000). Le Valais devant accueillir 4% de la totalité des demandes, la gestion de cet effectif produit un accroissement notoire des activités du service.

Intégration

Le Bureau cantonal de l'intégration a mis en œuvre le troisième programme d'intégration cantonal (PIC3) pour la période 2022-2023. Celui-ci définit le cadre relatif aux mesures spécifiques d'intégration destinées aux personnes migrantes. L'action porte sur trois piliers : information et conseil, formation et travail, communication et intégration sociale.

Etat civil

Deux modifications législatives importantes sont entrées en vigueur en 2022. Depuis le 1^{er} janvier, il est possible de changer de genre par le biais d'une simple déclaration devant un officier d'état civil. Et, depuis le 1^{er} juillet, les officiers d'état civil célèbrent également des mariages entre personnes de même sexe.

Naturalisations

Un groupe de travail a été constitué par le Conseil d'Etat afin de réviser la loi sur le droit de cité valaisan, qui doit être adaptée à la suite de l'adoption au niveau fédéral de la loi sur la nationalité suisse. Un avant-projet de loi devrait voir le jour d'ici au mois de juin 2023.

En Valais, 795 personnes ont obtenu la nationalité suisse en 2022 à la suite d'une procédure de naturalisation ordinaire.

Documents d'identité

Depuis octobre 2022, les centres de documents d'identité de Viège et de Sion utilisent de nouveaux appareils pour la saisie des données biométriques. Plus performants, ils facilitent grandement le travail et ont permis d'augmenter la cadence des rendez-vous.

Depuis le 1^{er} novembre, un nouveau modèle de passeport biométrique, le Pass 22, a été introduit dans toute la Suisse. Il est doté de plus de points de sécurité que le modèle Pass 10 utilisé jusqu'ici.

eMigration

En 2022, près de 63'000 permis de séjour ont été traités. En parallèle, le projet informatique eMigration a pour objectif de digitaliser tout le processus de demande de permis de séjour. Les réflexions menées dans les différents ateliers liés au projet ont également conduit à améliorer l'organisation, afin d'optimiser le traitement des demandes et raccourcir les délais dans une meilleure approche client.

GEOMATIQUE

Mensuration officielle

En 2022, 36 lots de mensuration officielle ont été terminés et approuvés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M). La plupart de ces lots concernent le renouvellement des anciennes mensurations fédérales. Les lots de renouvellements de Vouvry, Monthey, Massongex, St-Maurice, Val-d'Illiez, Troistorrents, Champéry, Dorénaz, Trient, Vernayaz, Martigny, Saxon, Chamoson, Saillon, Leytron, Sierre, Bourg-St-Pierre, Saas-Fee, Brigue-Glis, Rarogne, Loèche et Mörel-Filet ont ainsi pu être intégrés dans la base de données cantonale de la mensuration officielle.

Zone alpestre

17 lots de mensuration dans la zone alpestre ont été attribués en 2022. 33 lots sont déjà en cours depuis 2020 et 2021. Conformément à l'accord établi entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le canton, le travail de mensuration a débuté pour environ 230'935 hectares. Il reste 18 lots de mensuration de la zone alpestre, soit environ 21'492 hectares, à débiter en 2023.

Registre des bâtiments et logements

Le Service de la géoinformation (SGI) est en charge de la coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce

registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a été poursuivi. Ce travail a été réalisé pour 36 communes.

Centre de compétence géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des géodonnées du système cantonal d'information du territoire (<https://geo.vs.ch>), collabore avec environ vingt services cantonaux. Le géoportail public a été modernisé et adapté aux exigences des utilisateurs. La collecte des données relatives à l'approvisionnement en eau potable en temps de crise a été finalisée. Ces données ont été mises à disposition des services ayant droit d'y accéder.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

L'architecture technique du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été adaptée. Les composants de l'ancienne architecture hébergés en dehors de l'administration cantonale ont été intégrés dans l'infrastructure technique de l'administration cantonale.

Conformément à la convention-programme 2020–2023, les modifications des restrictions en cours avec effet juridique anticipé ont été intégrées au cadastre RDPPF. Seul le plan de la zone de sécurité de l'aéroport de Sion est concerné par ces modifications.

CIRCULATION ROUTIERE ET NAVIGATION

Nouveau centre à Sion

Le nouveau bâtiment du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN), mis en service le 1^{er} décembre 2021, a été inauguré officiellement le 25 avril 2022. Une journée portes ouvertes, qui a enregistré une forte affluence, a également été organisée le 30 avril 2022. Avec ce nouveau bâtiment et ses plus de 120'000 contacts directs avec la clientèle sur place, le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) dispose d'un outil de qualité et d'une infrastructure suffisante pour faire face aux défis futurs et ainsi mener à bien ses missions.

Promotion des véhicules électriques

Dans le but de favoriser le développement de la mobilité électrique, le Conseil d'Etat avait lancé en 2020 un programme d'incitation prévoyant une prime à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou lors de l'installation d'une borne de recharge. Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2022, sa durée était toutefois limitée aux moyens financiers disponibles, déjà épuisés dans le courant de l'été en raison du succès de l'opération. Le programme a ainsi pris fin au 30 septembre 2022, avec plus de 4000 véhicules et plus de 4500 bornes de recharge ayant bénéficié d'une prime.

Ce programme d'incitation a parfaitement rempli son but. Les achats de véhicules avec motorisation alternative n'ont cessé de croître pour atteindre une moyenne de 30% des voitures de tourisme neuves. Ce chiffre dépasse largement l'objectif initial fixé à 10%. Cette tendance a permis au canton du Valais, qui se trouvait en 19^e position en termes d'immatriculations de nouvelles voitures de tourisme à motorisation électrique, de se hisser à la fin 2022 au premier rang de ce classement.

Augmentation du parc automobile

L'augmentation du parc de véhicules pour 2022 est de 1.1% et se situe au-dessus de la moyenne suisse qui est de 0.9%. Avec une augmentation d'environ 4300 véhicules entre 2021 et 2022, le parc de véhicules du canton s'élève à 348'026 véhicules à fin septembre 2022.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle envers les prestations du SCN est au centre de ses préoccupations. La société M.I.S Trend a effectué un sondage via une application online. Plus de 400 clients ont répondu au questionnaire. Il en ressort un taux de satisfaction totale ou bonne de 88%, un niveau jamais égalé auparavant.

REGISTRE FONCIER

Une nouvelle année à un rythme soutenu

Le volume d'affaires traitées en 2022 s'est stabilisé par rapport à l'année 2021, considérée comme extraordinaire. C'est donc une nouvelle année à un rythme soutenu qui s'achève pour le Service du registre foncier (SRF). En raison du marché immobilier particulièrement actif depuis plus de deux ans, de la disparité du niveau d'informatisation des données, de la différence de qualité de celles-ci et de la difficulté à recruter du personnel dans certaines régions, quelques offices sont affectés de manière plus marquée par l'augmentation du volume de travail.

Adaptations de la LALFAIE

La loi d'application cantonale de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LALFAIE) doit être adaptée. Si des modifications mineures étaient initialement prévues, l'acceptation par le Grand Conseil de la motion « Tout le Valais est une zone touristique – Développement du tourisme dans la LFAIE » induit un changement de paradigme avec des répercussions importantes pour les communes. Un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'apporter une proposition de modification de la LALFAIE pour la fin de l'année 2023.

Suite du programme eRF Valais

Concernant le projet d'introduction et d'informatisation du registre foncier fédéral, une nouvelle planification comprenant des livraisons intermédiaires (ensemble des propriétaires, introduction zones à bâtir, introduction zones alpestres) a été validée avec une date de fin en 2034. Une [vidéo](#) présentant les avantages de ce projet a été réalisée en collaboration avec IVS, l'unité de la Chancellerie d'Etat en charge de l'information.

En parallèle, la réalisation des projets a suivi son cours et 2022 a vu la clôture de plusieurs d'entre eux. Ceux-ci ont, entre autres, permis l'envoi automatique d'avis du registre foncier aux destinataires ayant droit dès la validation d'une affaire ainsi que la mise en place de modules permettant de reprendre les taxes cadastrales dans la base de données Capitastra. De plus, la nouvelle ordonnance encadrant la mise à jour du cadastre des restrictions de droit public est entrée en vigueur.

SPORT

50 ans de Jeunesse+Sport en Valais

De nombreuses activités ont été réalisées pour marquer les 50 ans de l'institution fédérale Jeunesse+Sport en Valais : des calendriers, stylos et caricatures, quatre émissions TV et radios, six conférences sur l'ensemble du territoire cantonal, la semaine du sport, les Family Days et les Mérites sportifs du 14 au 22 mai, quatre camps de trois jours inclusifs à plusieurs niveaux, deux ascensions emblématiques de 4000 mètres valaisans avec des cordées exclusivement Jeunesse+Sport, des boxes sportifs installés dans onze communes, quatre formations spécifiques pour les éducateurs des UAPE et pour les aide-moniteurs de 14 à 18 ans, l'action « Bouger-Watter » dans les écoles du 16 septembre au 16 décembre, Jeunesse+Sport dans les clubs le 17 septembre et enfin la journée des experts le 15 octobre.

Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz (CSCO)

La partie « hôtel » du CSCO a été fermée pour une rénovation totale. Le centre sera à nouveau ouvert, en principe, en novembre 2023. Les cours de formation J+S sont actuellement organisés dans les infrastructures mises à disposition par différentes communes valaisannes.

Mérites sportifs valaisans

Les Mérites sportifs 2022 ont été décernés le 20 mai au Baladin de Savièse.

Palmarès :

- Sportif de l'année : Loïc Meillard (ski alpin)
- Equipe de l'année : FC Sion féminin (football)
- Dirigeant de l'année : Jörg Rothen (ski alpin)
- Espoir de l'année : Delphine Darbellay (ski alpin)
- Equipe Espoir U23 de l'année : Team Fémina Sion (gymnastique)
- Sport handicap : Philippe Moersch (voile)
- Valeur sportive : Benjamin Weger (biathlon)

Le sport en Valais en 2022

Les statistiques 2022 J+S Valais recensent 297 experts J+S, 598 coaches, 7009 moniteurs, 39'598 enfants ou jeunes, 3528 cours et camps J+S, 783 offres et 3'866'238 francs versés par l'Office fédéral du sport au monde sportif valaisan grâce à Jeunesse+Sport.

On dénombre également 40 associations sportives, 13 groupements à caractère sportif, 912 clubs ainsi que 108'342 membres de 5 à 95 ans inscrits dans les clubs au 1^{er} janvier 2022 et soutenus par le Fonds du sport à hauteur de 5.6 millions de francs.

CHASSE, PECHE ET FAUNE

Chasse

Le règlement d'exécution ainsi que l'arrêté sur l'exercice de la chasse ont été totalement révisés. De plus, de nouvelles dispositions de régulation ont dû être introduites dans les sites de protection d'importance nationale à la suite d'une décision du Tribunal fédéral.

Le plan de tir du cerf a été atteint dans toutes les unités de gestion du canton : 1756 individus ont été abattus durant la chasse haute, dont 71 dans les Districts francs fédéraux (DFF), contre 1905 en 2020 et 1330 en 2021. La régulation du cheptel de cerfs est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages. D'autre part, 2423 chamois et 1519 chevreuils ont été prélevés. Le chamois marque une tendance à la baisse dans plusieurs régions. Son avenir sera traité dans le cadre d'un groupe de travail.

Gestion du loup

En 2022, 51 loups (36 en 2021) ont été formellement identifiés par des analyses ADN (21 femelles et 30 mâles). Huit meutes avec reproduction sont confirmées par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Les nouvelles [cartes interactives](#) ainsi qu'un extrait du reporting hebdomadaire, accessibles sur la page Internet du SCPF, informent le public sur le monitoring actuel du loup et sur la situation des dégâts aux animaux de rente. Sur l'ensemble de l'année, 415 animaux de rentes ont été tués dans le canton. Dès lors, les conditions ont été remplies pour la délivrance de trois autorisations de tir individuel (Augstbord, Conches et Val-d'Illiez). Une demande de régulation de la meute dans le Val d'Hérens fait l'objet d'une procédure de recours. Le montant des dégâts indemnisés à ce jour s'élève à environ 182'000 francs (124'000 francs en 2021). Plus de 11'400 heures de travail ont été consacrées à la gestion du loup (8100 heures en 2021).

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels délivrés pour le Rhône, les rivières, les gouilles et lacs de montagne ainsi que les canaux a diminué en 2022 (2661 permis contre 2964 en 2021) et retrouvé une valeur comparable à celle de 2019 (2647). Celui des permis journaliers et deux jours a également diminué (3975 en 2022 contre 4508 en 2021), mais reste élevé depuis trois ans (moyenne 2020-2022 : 4663 ; moyenne 2017-2019 : 3422). Depuis 2020, 100 contrats d'affermage du droit de pêche dans des plans d'eau du canton ont été finalisés. La procédure d'adjudication est encore en cours pour deux plans d'eau. Deux cas de pollution aux perfluoroalkylés (PFAS) ont nécessité la fermeture de la pêche dans deux étangs du Chablais. Des investigations complémentaires sont en cours.

UNE ANNEE MARQUEE PAR DE NOUVEAUX DEFIS

De nouveaux défis ont mobilisé le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) en 2022, se greffant sur les gros chantiers conduits au quotidien.

Le spectre d'une pénurie énergétique a incité le Conseil d'Etat à exempter d'autorisation de construire les installations de tests pour les grandes installations photovoltaïques. Placée sous la présidence de la cheffe du Service administratif et juridique du DMTE, une task force a été créée pour accompagner les procédures d'autorisation des grandes installations photovoltaïques alpines.

Par ailleurs, la sécheresse de l'été 2022 a confirmé la nécessité d'une gestion intégrée et coordonnée de l'eau en tant que ressource multifonctionnelle. La création, au sein du DMTE, d'un poste de délégué à l'eau constitue une avancée majeure en vue de la réalisation de cet objectif.

Le contexte dans lequel s'inscrit le projet de la 3^e correction du Rhône a fortement évolué depuis la décision de son lancement en 2000 et le début des travaux en 2009. C'est pourquoi une analyse stratégique sur le projet global a été lancée en novembre 2022, afin de déterminer si le projet de la 3^e correction du Rhône tel que défini à ce jour est le plus approprié pour répondre aux défis et besoins actuels.

L'assainissement des sites pollués par des PFAS figure parmi les priorités du DMTE, tout comme l'assainissement de la décharge de Gamsenried. En décembre, un accord sur une convention de garantie pour couvrir les coûts d'assainissement a pu être conclu avec Lonza SA, Lonza Group SA et la commune de Brigue-Glis.

Grâce à la Conception paysage cantonale adoptée en octobre 2022, une typologie des paysages valaisans a été établie. Elle permet de définir leurs qualités, mais aussi des objectifs de protection et de valorisation tout en coordonnant les différentes activités pouvant les impacter.

La mise en service, en septembre 2022, du tube nord du tunnel de Viège et du tunnel de chevauchement reliant les vallées de Saas et Zermatt à la plaine du Rhône constitue une étape importante de la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais.

Afin de garantir l'accessibilité aux régions de montagne, la construction du nouveau tunnel des pyramides d'Euseigne a débuté en avril 2022. Les travaux préparatoires pour la construction de deux galeries de protection contre les avalanches, sur la route reliant Täsch à Zermatt, ont été lancés en novembre 2022. En plaine, la construction du tunnel des Evouettes a pu reprendre sur le front nord en février 2022.

Au changement d'horaire 2023, l'offre des transports publics s'est encore étoffée.



Photo: © Andrea Sollermaier

Franz Ruppen
Conseiller d'Etat

CONCEPT CANTONAL DE MOBILITE 2040

La mise en œuvre de la stratégie cantonale de mobilité 2040, validée par le Conseil d'Etat en 2018, se poursuit. Compte tenu des durées de planification et de procédure, l'année 2022 voit les premières réalisations se concrétiser, comme la pose de la passerelle de mobilité douce qui enjambe l'autoroute à Sion et qui permet de relier la ville au site hospitalier, la rénovation du débarcadère qui retrouve ses couleurs d'origine au Bouveret ou une passerelle sur la Borgne à Bramois.

Un effort important a été consenti pour la remise en état du réseau routier cantonal, pour l'adaptation de la taille de ce réseau en collaboration avec les communes ou encore pour le développement de la mobilité douce sur les infrastructures cantonales.

ROUTES

Options stratégiques

2022 a été marquée par la volonté de revoir la stratégie concernant les déclassements et par une proposition de refonte de la loi sur les routes afin de soutenir l'accessibilité dans les régions de montagnes.

Enjeux liés au territoire et aux évolutions du climat

L'un des défis de l'année 2022 demeure celui de l'état du réseau routier cantonal dans un environnement alpin exigeant pour les infrastructures. Pour répondre à ces défis, le Service de la mobilité (SDM) revoit complètement sa politique d'entretien dans une optique de durabilité. Par rapport aux enjeux liés à l'utilisation du sol, en particulier pour ce qui concerne les surfaces agricoles, la multifonctionnalité des infrastructures existantes est privilégiée.

Requalification des cœurs de localités

Plus de 50 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. La requalification de la traversée de Ried-Brig a été mise à l'enquête publique en 2022 et les travaux de construction de la traversée de Vétroz débiteront au printemps 2023. D'autres réaménagements vont être soumis à l'enquête publique en 2023, comme les traversées des Evouettes, de Massongex et de Troistorrens ainsi que les requalifications de la Fouly, Champex, Ardon, Vex, Uvrier/St-Léonard, St-Germain/Roumaz, Hérérence, Tourtemagne et Gletsch.

Routes cantonales

Le SDM a conduit, durant l'année 2022, les principaux chantiers suivants.

Bas-Valais :

- restructuration routière entre Fully et Martigny (secteur Branson – Louye),
- assainissement du pont sur le Rhône Saillon – Saxon,
- assainissement du pont sur la Dranse au Châble,
- construction d'un trottoir à Versegères,
- assainissement d'un pont à Finhaut,
- poursuite de la réalisation du tunnel des Evouettes,
- assainissement du viaduc de Riddes, en collaboration avec l'Office fédéral des routes.

Valais central :

- assainissement du pont-arc des Petits Pontis dans le Val d'Anniviers,
- déconstruction de deux galeries sur la route reliant les Haudères à La Sage,
- début des travaux de transformation des carrefours de Pont-de-la-Morge,
- début des travaux de construction du tunnel des pyramides d'Euseigne,
- début des travaux de prolongement de la galerie de Zano avant Arolla.

Haut-Valais :

- poursuite de la construction de la route de contournement de Stalden,
- rénovation du centre de Bitsch (lot 2),
- réfection du passage souterrain du Bockbart à Viège,
- réalisation d'un trottoir à Mörel,
- poursuite des mesures de sécurisation de rochers sur la route de Loèche à Loèche-les-Bains,
- réfection de divers passages pour piétons.

Service hivernal

L'ensemble des engins actifs dans le service hivernal cantonal est monitoré par un système GPS géré par la logistique d'entretien des routes cantonales. Cette solution a permis d'optimiser l'utilisation des plus de 11'000 tonnes de sel utilisées en 2022.

Déclassement

En 2022, le Grand Conseil a accepté le déclassement d'une vingtaine de kilomètres de routes supplémentaires, le réseau des routes cantonales s'étendant ainsi à ce jour sur 1680 kilomètres.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITE DOUCE**Mobilité douce**

Le Service de la mobilité a réalisé conjointement avec les communes deux projets-pilotes de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne. L'un en plaine sur les communes de Chamoson, Iséables, Leytron, Riddes et Saillon. L'autre sur le coteau et en montagne sur les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse et Sion. Ces études ont permis de mettre en place et de consolider la méthodologie de planification du réseau de mobilité cycliste quotidienne.

Transports publics

De nombreuses lignes, dans l'ensemble du canton, ont bénéficié d'un renforcement de leurs horaires. Du côté ferroviaire, le nombre de trains à deux étages circulant quotidiennement entre Brigue et Lausanne a presque doublé et le confort des touristes a pu être amélioré grâce à l'introduction du « VosAlpes Express » entre Fribourg et Verbier et au maintien du « Verbier Express » entre Genève et Verbier.

Le Service de la mobilité poursuit l'analyse de différents réseaux de bus dont le potentiel de développement demeure intéressant. La fréquentation des transports publics, qui avait aussi baissé durant la pandémie, retrouve un niveau réjouissant.

Du côté législatif, le Grand Conseil a mis sous toit la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et permettra de mieux soutenir les transports publics valaisans.

Transports par câble et téléphériques gérés

Le funiculaire Sierre – Crans-Montana (SMC) a fait l'objet d'une rénovation totale en 2022. D'autres remontées mécaniques neuves ont été mises en service notamment à Ovronnaz, Bellwald, Lourtier, Châtel (France, avec une arrivée en Suisse) et aux Mayens de Bruson. L'Office fédéral des transports a accepté le principe d'intégrer dans le transport régional de voyageurs les projets de télécabines Conthey – Haute-Nendaz et Riddes – La Tzoumaz.

Le renouvellement des deux téléphériques gérés de Fürgangen – Bellwald (Fiesch – Bellwald) et Rarogne – Eischoll s'est poursuivi.

Le Grand Conseil a accepté en novembre 2022 d'apporter une aide COVID aux remontées mécaniques touristiques par une subvention de 28.8 millions de francs, complétée par une aide fédérale de 23 millions de francs. Le Service de la mobilité a géré les procédures liées à ces aides.

Durabilité

Le Service de la mobilité participe activement au développement de l'Agenda 2030 du canton du Valais. Comme action remarquable en 2022, une politique sectorielle de promotion de l'électromobilité, en collaboration avec le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH), a été déployée. Afin d'encourager le transfert modal, le PASS 13*, qui donne droit à un crédit de transport public valable sur le territoire valaisan, a été mis en œuvre à titre de projet-pilote. Conscient des enjeux liés à la perte de la biodiversité, une évolution des pratiques d'entretien est en cours auprès des arrondissements.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Réalisation d'ouvrages clés

Avec la conversion du tunnel du Vispéral en tube sud du tunnel autoroutier de Viège, la tranchée couverte de Rarogne et le tunnel du Riedberg, trois ouvrages importants de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais sont en cours de réalisation.

Sierre Est – Loèche / La Souste Est

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a délivré l'approbation des plans du projet définitif en 2021. Au total, cinq recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif fédéral qui a rendu le 26 octobre 2022 les verdicts respectifs. Le canton du Valais a décidé de porter le jugement contre la construction de la passerelle devant le Tribunal fédéral. Le Conseil d'Etat a attribué d'autres mandats d'ingénieurs et les premiers projets de détail ont été élaborés. Les travaux pourraient débuter d'ici deux à trois ans.

Loèche / La Souste Est – Viège Ouest

Dans le tube sud du tunnel du Riedberg, les travaux de rénovation de la zone arrière sont pratiquement terminés. Dans le tube nord, le bétonnage du radier voûté a débuté en octobre 2022. Le tronçon à ciel ouvert entre le lieu-dit

Schnidrigu et Rarogne sera ouvert à la circulation en 2023. Les travaux de bétonnage de la tranchée couverte de Rarogne (dite GERA) sont réalisés à raison de 95%. Les travaux de remblayage du tracé A9 depuis St. German en direction de Viège-ouest sont réalisés à 50%. Des étapes importantes ont ainsi été franchies pour la réalisation du tronçon Loèche / La Souste Est – Viège Ouest.

Viège Ouest – Viège Est

L'inauguration du tube nord du tunnel de Viège ainsi que du tunnel de chevauchement depuis les vallées de Saas et de Zermatt a eu lieu le 23 septembre 2022. Ces deux tunnels peuvent maintenant être empruntés dans le sens est-ouest. Les premières expériences sont positives et démontrent que la « Talstrasse » et le giratoire « Landbrücke » sont ainsi délestés de leur trafic. Les travaux de transformation du tunnel de Viège, fermé depuis le 7 octobre 2019, sont exigeants. La plupart des travaux d'assainissement ont pu être menés à bien et l'achèvement de l'ouvrage II de la jonction souterraine est prévu pour l'été 2023. Ensuite suivra l'installation des équipements d'exploitation et de sécurité. La mise en service complète du contournement autoroutier de Viège est planifiée pour 2024/2025.

UNITE TERRITORIALE III

Enjeux et activités 2022

Responsable de l'entretien et de la sécurité des routes nationales, le Service Unité Territoriale III (SUTIII) travaille sous mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU), propriétaire du réseau, qui alloue d'importants moyens pour garantir la disponibilité et la fluidité du trafic sur son réseau.

Axes du Grand-Saint-Bernard et du Simplon

Avec la reprise en 2020 de l'axe du Grand-Saint-Bernard, de nombreux travaux ont été entrepris en 2022 pour améliorer la qualité et la sécurité de ce tronçon. On peut citer une campagne de remplacement des enrobés, la réparation du demi-pont du Lavanchy, ainsi que le contrôle de la statique des candélabres d'éclairage.

Sur cet axe et celui du Simplon, une campagne a été menée pour rénover les systèmes de retenue de véhicules. Plus de 1.6 million de francs ont ainsi été investis pour remplacer des glissières.

Au Simplon, la circulation s'effectue sur une seule voie sur le pont de Fura dans l'attente de la construction d'un pont de remplacement. Ces travaux devraient débuter en 2024. La décision a été prise par l'OFROU suite à un rapport d'inspection.

Avec le soutien de l'OFROU, le SUTIII a engagé un ingénieur en charge des dangers naturels pour la sécurité de la route. Plusieurs actions visant à réhabiliter des ouvrages de protection ou à procéder à certains minages ont pu être entreprises.

Autoroute A9

Concernant l'autoroute A9, on peut relever la fin de la réfection totale du tronçon Vétroz-Martigny. Il faut également signaler le début de la rénovation du centre d'entretien de l'Indivis (Martigny) ainsi que l'agrandissement de la partie du centre dédiée à la police. Cela permettra une mise aux normes, notamment énergétiques. Par ailleurs, le SUT III a repris l'exploitation du tunnel de Viège ouvert au trafic en septembre 2022. Au mois d'août, l'organisation d'une journée portes ouvertes a attiré plus de 6000 personnes.

Opérations 2022

Les points particuliers de l'exploitation 2022 sont les suivants :

- Suite aux pluies de la journée du 22 juin, une lave torrentielle a traversé la galerie du Mittal et s'est déversée dans la Lonza ainsi que sur la route d'accès à des chalets situés en contrebas. Une intervention des pompiers et du service de piquet a été mise en place rapidement. Elle a duré toute la nuit pour maintenir le trafic. Les jours suivants ont été dédiés à sécuriser les parties supérieures avec le service forestier régional.
- Le 14 juillet, un automobiliste a appelé la centrale d'engagement pour signaler un trou d'un diamètre de 1.2 mètre et d'une profondeur de 1 mètre sur la chaussée de l'A9 à la hauteur de Granges. La zone a été sécurisée en fermant la voie de roulement. Après diverses interventions, ce tronçon a pu être rouvert à la circulation le 29 juillet.
- Suite aux intempéries du 4 juillet dans le secteur Sembrancher-Martigny, une surveillance nocturne de la Dranse a été mise en place. Par la suite, d'importants travaux de déblaiement ont dû être réalisés dans plusieurs couloirs.
- Le 7 décembre, le tronçon Sevinot - Überwurf tunnel et le tunnel de Viège ont dû être fermés jusqu'au 8 décembre vers midi suite à un fort dégagement de poussière. Ce problème provenait d'un transport de gravier nécessaire au remblayage du tube nord du tunnel de Viège. En raison des basses températures (-5°C), le nettoyage s'est avéré très complexe.

TRAVAUX JURIDIQUES ET LEGISLATIFS

Projets législatifs

La loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE), modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Son ordonnance d'application (ODNACE) est en cours d'élaboration.

La loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMD), révisant entièrement l'actuelle loi sur les transports publics (LTP) et modifiant la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Son règlement d'application ainsi que la révision partielle du règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs (RIML) et du règlement concernant l'octroi des autorisations cantonales pour le transport de voyageurs (RATV) sont en cours d'élaboration.

Le nouveau règlement de la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

L'avant-projet de révision partielle de la loi sur les routes (LR) a terminé la phase de consultation et fera l'objet d'une première lecture au Grand Conseil au début 2023.

La loi et l'ordonnance sur les constructions (LC et OC) ont été modifiées de manière à permettre le déploiement du projet eConstruction. La modification de la LC a été adoptée en lecture unique par le Grand Conseil le 15 septembre 2022. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} février 2023.

L'avant-projet de révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites ainsi que l'avant-projet de loi sur les géoressources poursuivent leur développement.

Appui juridique particulier

Le domaine du droit public des constructions, des résidences secondaires et de l'aménagement du territoire nécessite une grande implication des ressources juridiques. La mise en œuvre du programme eConstruction appelle un accompagnement juridique régulier et souvent à très brève échéance. Il en va de même des dossiers de haute surveillance des communes de compétence du Conseil d'Etat. A cela s'ajoute l'urgente nécessité de permettre le développement d'infrastructures photovoltaïques pour faire face à une éventuelle pénurie énergétique et les modifications légales que cette thématique requiert. D'une manière générale, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution toujours plus significative du Service administratif et juridique du DMTE.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

Au 31 décembre 2022, le nombre de nouvelles demandes d'autorisation de construire enregistrées au SeCC, soit 3719, a subi une baisse de 392 dossiers par rapport à 2021 : une baisse de 243 dossiers de compétence communale et une baisse de 64 dossiers de compétence cantonale ont été enregistrés. Au niveau de la police des constructions, hors de la zone à bâtir, 214 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Général Valais	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dossiers enregistrés durant l'année	3167	3581	3417	3217	3181	3378	4111	3719
Dossiers de construction de compétence cantonale	1151	1304	1266	1186	1122	1379	1382	1318
Dossiers de police de compétence cantonale	155	250	121	165	135	202	299	214
Dossiers de compétence communale	1861	2027	2030	1866	1924	1797	2430	2187
Arrondissement 1 - Haut-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	888	977	966	822	793	868	1050	903
Dossiers de construction de compétence cantonale	356	374	341	291	313	343	377	274
Dossiers de police de compétence cantonale	50	49	43	31	24	41	39	18
Dossiers de compétence communale	482	554	582	500	456	484	634	611
Arrondissement 2 - Valais Central								
Dossiers enregistrés durant l'année	1159	1281	1185	1139	1206	1222	1415	1327
Dossiers de construction de compétence cantonale	355	391	400	414	440	523	490	521
Dossiers de police de compétence cantonale	43	79	34	80	66	97	107	85
Dossiers de compétence communale	761	811	751	645	700	602	818	721
Arrondissement 3 - Bas-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	1120	1323	1266	1256	1182	1288	1646	1489
Dossiers de construction de compétence cantonale	440	539	525	481	369	513	515	523
Dossiers de police de compétence cantonale	62	122	44	54	45	64	153	111
Dossiers de compétence communale	618	662	697	721	768	711	978	855
Total Valais Romand								
Dossiers enregistrés durant l'année	2279	2604	2451	2395	2388	2510	3061	2816
Dossiers de construction de compétence cantonale	795	930	925	895	809	1036	1005	1044
Dossiers de police de compétence cantonale	105	201	78	134	111	161	260	196
Dossiers de compétence communale	1379	1473	1448	1366	1468	1313	1796	1576

Le programme eConstruction appelle une implication soutenue du SeCC.

Programme eConstruction

L'implémentation de la plateforme eConstruction a débuté en mars 2021 et les procédures principales ont été développées. L'entrée en vigueur au 1^{er} février 2023 de la LC et de l'OC révisées ainsi que du règlement d'accès et d'utilisation concernant la plateforme eConstruction constitue le cadre légal pour la mise en œuvre de cette plateforme de numérisation des processus en lien avec le droit public sur les constructions.

Depuis la fin janvier 2022, la première phase pilote sur cinq communes a débuté et suite aux expériences faites, elle sera étendue à quatre communes supplémentaires en mars 2023.

Secrétariat de la Commission Cantonale de Signalisation Routière (SeCCSR)

Durant l'année 2022, le nombre de nouveaux dossiers de signalisation et de réclames routières déposés au SeCCSR est de 911 (-1.09 %) par rapport à 2021, soit une baisse de 84 dossiers de signalisation (-11.38%) et une hausse de 74 dossiers de réclame routière (+40.44%).

Arrondissement 1 - Haut-Valais	2020	2021	2022
Dossiers de signalisation	80	83	146
Dossiers de réclames routières	45	44	46
Arrondissement 2 - Valais central			
Dossiers de signalisation	275	363	259
Dossiers de réclames routières	123	79	137
Arrondissement 3 - Bas-Valais			
Dossiers de signalisation	264	292	249
Dossiers de réclames routières	87	60	74
Total annuel	874	921	911
Total annuel dossiers de signalisation	619	738	654
Total annuel dossiers de réclame routière	255	183	257

Pour les dossiers de signalisation de chantiers, sur la même période, le SeCCSR a enregistré 4063 demandes, soit une diminution de 44 dossiers (-1.07%) par rapport à l'année précédente.

Le SeCCSR a collaboré et apporté son soutien à la population, aux entreprises ainsi qu'aux différentes autorités cantonales ou communales dans des projets d'aménagements routiers ou dans des procédures d'homologation de signalisations routières verticales ou horizontales. Dans ces mêmes domaines, il a également assumé une tâche de surveillance.

DANGERS NATURELS

Nouveau service

Le Service des dangers naturels (SDANA) est entré en fonction le 1^{er} janvier 2022 suite à la fusion de la section « Dangers naturels » du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage et du Service de la protection contre les crues du Rhône. Composé de six sections, le SDANA gère de manière coordonnée tous les dangers naturels auxquels le Valais est confronté.

Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE)

Adoptée par le Parlement en juin 2022, la nouvelle loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau entre en force le 1^{er} janvier 2023. Elle apporte de nombreuses nouveautés notamment en ce qui concerne la responsabilité individuelle. L'introduction de cette loi permet l'uniformisation de pratiques disparates issues des anciennes législations relatives aux forêts et aux cours d'eau.

Gestion intégrée des risques

La gestion intégrée des risques est le principe de base de la protection contre les dangers naturels. Dans ce cadre, le service gère plus de 800 projets : cartes de danger, plans d'alarme et d'intervention, réseaux de surveillance (plateforme Guardaval), ouvrages de protection, aménagements de cours d'eau tel que celui de la Vièze à Monthey, dont les travaux de sécurisation ont débuté en septembre.

3^e correction du Rhône

La 3^e correction du Rhône (R3) est le projet le plus important du service. Le Grand Conseil a accepté cinq crédits d'engagement visant à financer la première phase de la réalisation de mesures prioritaires, c'est-à-dire les études, les achats de terrain ou certains travaux préliminaires. D'autre part, trois mesures anticipées ont pu

être mises à l'enquête publique. Enfin, le DMTE a lancé une analyse pour déterminer si le projet R3, tel que défini à ce jour, est le plus approprié afin de répondre aux défis actuels et futurs. Les résultats de cette analyse sont attendus avant l'été 2023.

TERRITOIRE

Plan directeur cantonal

Le canton a initié le processus de la modification partielle du plan directeur cantonal (PDc), afin de répondre aux nouvelles dispositions légales en matière d'énergie, de mettre en œuvre les nouvelles stratégies cantonales liées au climat, à l'énergie et au paysage ainsi que de répondre à plusieurs mandats émis par la Confédération dans le cadre de la révision globale du PDc en 2019. En parallèle, le canton poursuit ses travaux de gestion pour les projets du PDc.

Mise en œuvre au niveau communal

Suite à la première étape de mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) avec l'établissement des projets de périmètre d'urbanisation (PU) de la plupart des communes (108 sur 122), le monitoring effectué en 2022 indique une tendance claire à la baisse des surfaces totales de zones à bâtir, particulièrement celles dévolues à l'habitat. Il montre également que les limites maximales des zones à bâtir fixées par le PDc et la décision d'approbation du Conseil fédéral du 1^{er} mai 2019 seront respectées, appréciation confirmée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La prochaine étape sera déterminante pour les communes et les particuliers. Elle prévoit l'adaptation de l'ensemble des plans communaux d'affectation de zones (PAZ), avec un délai en mai 2026.

Conception paysage cantonale

La Conception paysage cantonale (CPC) présente une vision globale du paysage qui permet de coordonner les différentes activités du canton ayant des effets sur le paysage. Considérée comme une étude de base au sens des art. 6 LAT et 4 LcAT, elle a été adoptée par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2022.

FORETS, NATURE ET PAYSAGE

Etat des forêts valaisannes

En 2022, les forêts valaisannes ont subi de plein fouet les canicules et la sécheresse extrême de l'été. Une interdiction générale des feux a été promulguée sur l'ensemble du canton du 19 juillet au 16 septembre. Cette mesure de prévention ainsi que la grande sensibilisation de la population ont permis de réduire fortement les départs de feu en forêt.

Les propriétaires ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection, soit un investissement de près de 24 millions de francs, avec un soutien conséquent du canton et de la Confédération.

Révision de la loi sur les forêts

La révision de la loi forestière cantonale constitue la pierre d'achoppement de l'année écoulée avec des nouveautés comme l'introduction de la constatation forestière simplifiée hors zone à bâtir, le renoncement à la compensation en nature dans les zones où la surface forestière augmente, le soutien du bois dans la construction et la pérennisation du financement des forêts de protection pour garantir la subvention forfaitaire de 9000 francs par hectare aux bourgeoisies. Les allègements introduits à l'article 22 pour les petites constructions en forêt, proposés et approuvés par le Grand Conseil en deuxième lecture, ont été invalidés par le Conseil fédéral en novembre 2022.

Nature et paysage

Après deux années consécutives de reconnaissance accrue pour les espaces naturels préservés, la protection de la nature et du paysage doit faire face depuis 2022 au besoin urgent de production d'électricité. C'est dans ce contexte qu'une planification de l'infrastructure écologique a été initiée en 2022, visant à souligner les besoins en surfaces nécessaires pour tenter d'enrayer l'érosion de la biodiversité, indispensable à l'humanité. En attendant, les mesures de restauration et d'entretien des biotopes s'inscrivent dans la moyenne des dernières années. Une stratégie de conservation de la flore du Valais a été mise en place.

Avec l'adoption par le Conseil d'Etat de la Conception paysage cantonale, les paysages exceptionnels du canton bénéficient dès à présent d'une reconnaissance indispensable à leur évolution harmonieuse. Le label du Parc naturel régional de Pfyng-Finges a été reconduit pour une période supplémentaire de dix ans.

La pression de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, prioritaire pour le canton, peut être qualifiée de stable, avec des succès variés selon les espèces. Les populations de moustique tigre sont en extension dans la région de Monthey, mais stoppées dans la région de Brigue.

ENVIRONNEMENT

Apporter une meilleure connaissance générale de l'environnement valaisan, quel que soit le milieu, est un levier essentiel pour atteindre les objectifs de durabilité. Pour y parvenir, l'année 2022 a été déterminante pour le Service de l'environnement (SEN).

Accompagner

Le travail des communes en matière de dossiers de construction est désormais facilité grâce à une [plateforme d'information](#) qui leur est entièrement dédiée. Cet outil répertorie notamment les tâches et compétences des autorités communales et les oriente de façon pratique sur les thèmes et procédures environnementales.

Faciliter

Parmi les instruments achevés en 2022, l'aide à l'exécution sur le « rehaussement et remodelage de terrain en zone agricole / viticole » a constitué une avancée importante pour la mission du Centre de compétence sol – Valais (CCS – Valais), présidé par la cheffe du SEN. En parallèle, les bases nécessaires au travail d'information et de sensibilisation du CCS – Valais ont été établies.

Valoriser

La mise en ligne, fin 2022, de cartes interactives dans le domaine des eaux souterraines est le fruit d'un grand travail de combinaison de données recueillies sur plusieurs années. Nommées « cartes d'admissibilité », elles permettent de connaître en amont d'un projet les opportunités, contraintes et risques relatifs à l'utilisation des eaux souterraines dans un périmètre choisi. Dans un contexte où la protection et la gestion de l'eau sont une préoccupation centrale, le but de tels dispositifs est d'éviter une situation de surexploitation, de conflits d'usages ou l'apparition de mauvaises pratiques. Les cartes d'admissibilité sont disponibles dans les domaines des [sondes géothermiques](#), des [ouvrages d'infiltration des eaux](#) et de l'[exploitation de la chaleur des eaux souterraines](#).

Présidence

Président du Conseil d'Etat	Roberto Schmidt
Chancelier d'Etat	Philipp Spörri
Affaires juridiques	Monique Albrecht
Information	André Mudry
Inspection des finances	Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Roberto Schmidt

Secrétaire général	Paul-Henri Moix
Administration cantonale des finances	Pierre-André Charbonnet
Service cantonal des contributions	Beda Albrecht
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service immobilier et patrimoine	Philippe Venetz
Service de l'administration numérique	Cédric Roy

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Mathias Reynard

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Victor Fournier / Danièle Tissonnier
Service de la consommation et affaires vétérinaires	Elmar Pfammatter
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et des faillites	Karla Z'Brun
Service de la culture	Alain Dubois
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Isabelle Darbellay Métrailler

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Christophe Darbellay

Secrétaire général	Pierre-Yves Délèze
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	Arsène Duc
Service juridique des affaires économiques	Martin Zurwerra
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	Eric Bianco

Service de l'industrie, du commerce et du travail	Peter Kalbermatten
Service de l'agriculture	Gérald Dayer
Service de l'enseignement	Jean-Philippe Lonfat
Service de la formation professionnelle	Tanja Fux
Service des hautes écoles	Yves Rey
Service cantonal de la jeunesse	Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Frédéric Favre

Secrétaire général	Olivier Beney
Service juridique de la sécurité et de la justice	Sophie Huguet
Police cantonale	Christian Varone
Service de la sécurité civile et militaire	Marie-Claude Noth-Ecoeur
Service de la circulation routière et de la navigation	Bruno Abgottspon
Service de l'application des peines et mesures	Georges Seewer
Service de la population et des migrations	Sandra Tiano
Service des affaires intérieures et communales	Maurice Chevrier
Service du registre foncier	Sergio Biondo
Service de la géoinformation	Rainer Oggier
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	Nicolas Bourquin
Office cantonal du sport	Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Franz Ruppen

Secrétaire générale	Kathia Mettan
Service administratif et juridique	Rachel Duroux
Service de la mobilité	Vincent Pellissier
Service de l'unité territoriale III	Nils Panchaud
Service des forêts, de la nature et du paysage	Jean-Christophe Clivaz
Service de l'environnement	Christine Genolet-Leubin
Service du développement territorial	Adrian Zumstein
Service de la construction des routes nationales	Martin Hutter
Service des dangers naturels	Raphaël Mayoraz

IMPRESSUM

Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel.

Sion, mars 2023